

## Funeste combat de coqs

D'un côté, une multinationale qui pollue l'environnement depuis toujours et dont les intérêts «transcendent», à ses yeux, ceux de la région et de sa population; de l'autre, des fonctionnaires imbus de leur autorité, qui émettent des ordonnances d'une sévérité extrême. Chacun, n'ayant rien à perdre - ou si peu! - jure d'avoir la peau de l'autre. Entre les deux, les travailleurs de l'usine Norton, au Cap-de-la-Madeleine: eux ont tout à perdre! Jean-Pierre Paré était présent lorsque les travailleurs ont été informés, par leur employeur, de la fermeture de l'usine.

Page 2

JOHN CROSBIE, CHANTEUR DE CHARME...



## Doublement concernés

**Sorel:** un coin de pays où le militantisme syndical a fleuri au même rythme que les nombreuses entreprises de métallurgie qui s'y sont multipliées en accumulant un lourd héritage de pollution. Le Conseil central de Sorel réunissait récemment à ce sujet ses militant-es, que la question de l'environnement concerne doublement, dans leur lieu de travail et dans leur lieu de vie. Louis-Serge Houle y était.

Page 6



## Geoffroy: une conscience

La pensée de Jean-Paul Geoffroy, ses convictions, ont laissé leur empreinte sur l'histoire de la CTCC-CSN. Pierre Vadeboncoeur nous en parle, dans un dernier article sur celui auprès de qui il a souvent cherché, à l'époque, confirmation de ses propres idées.

Page 9

**Coordination**  
Lucie Laurin  
(514-598-2169)

**Rédaction**  
Jean-Anne Bouchard  
Michel Crête  
Guy Ferland  
Louis-Serge Houle  
Thérèse Jean  
Luc Latraverse  
Lucie Laurin  
Jean-Pierre Paré  
Jacqueline Rodrigue  
Michel Rioux

**Collaborations**  
Jacques Guay  
Clément Trudel

**Photographes**  
Alain Chagnon  
Robert Fréchette  
Horacio Paone  
Hélène Rochon

**Conception  
graphique**  
Jean Gladu

**Montage  
informatique**  
Jean Gladu  
Lucie Laurin  
Sophie Marcoux

**Caricaturiste**  
Garnotte

**Impression**  
Métropole Litho

**Distribution**  
L'équipe de  
distribution CSN

**NOUVELLES CSN** est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires, s'adresser au Service de distribution.

**Avis de changement d'adresse:**  
CSN adressage  
1601 de Lorimier,  
Montréal, Qc  
H2K 4M5

**RÉDACTION**  
514-598-2159  
**DISTRIBUTION**  
514-598-2233

**Norton du Cap-de-la-Madeleine**

# L'inavouable autopsie d'une fermeture

Par Jean-Pierre Paré

**Jamais personne ne l'avouera, évidemment, mais la thèse qui suit n'en est pas moins vraisemblable que n'importe quelle autre, en tous les cas aux yeux des travailleurs concernés: la fermeture de l'usine de carbure de silicium Norton Céramiques avancées de Canada, au Cap-de-la-Madeleine, est le résultat d'une bataille de coqs entre deux têtes de cochon qui n'avaient finalement qu'un seul et obsédant objectif à l'esprit: donner une maudite bonne leçon à l'autre.**

D'un côté, une riche multinationale étrangère, imbuée de son importance économique dans la région (elle possède aussi l'ex-Carborandum, à Shawinigan, qui produit également du carbure de silicium), et qui croit dur comme fer que *c'est pas un p'tit gouvernement provincial qui va venir me dire comment faire marcher ma busi-*

*ness!*, qui refuse conséquemment d'investir les sommes nécessaires pour être moins polluante et satisfaire aux exigences gouvernementales, et qui ne s'est d'ailleurs pas gênée, à l'occasion, pour envoyer paître *ces fatigants d'écolos qui ne connaissent rien aux affaires*. De l'autre côté, un ministère de l'Environnement (MENVIQ) et sa batterie de fonctionnaires, imbus d'une mission sacrée, d'autant plus sacrée qu'elle est



Quelques heures avant l'annonce surprise de la fermeture de l'usine, les membres du comité exécutif du syndicat avaient rencontré le député provincial du comté de Champlain (à gauche), Pierre A. Brouillet. Au centre de la photo, le conseiller syndical Mario Mercier de la Fédération de la métallurgie.

de plus en plus à la mode, et qui ont décidé de mettre au pas cette multinationale irrespectueuse de leur autorité pour faire la preuve, une fois pour toutes, que *c'est le gouvernement qui mène, icitte*.

Ça tombait bien: si la multinationale en question est grosse et financièrement solide, son usine du Cap, par contre, ne compte qu'une centaine d'employés. Il était donc moins dommageable politiquement d'affronter celle-là jusqu'au bout, pour «donner l'exemple», que de se coltiller à une des nombreuses autres grosses compagnies de la région ou d'ailleurs qui polluent tout autant mais dont le poids politique régional est autrement plus important grâce aux 500, 800, 1 000 ou 1 500 voteurs qu'elles emploient.

Le règlement de comptes final de cette gué-guerre aux relents d'infantilisme avancé est donc survenu mardi le 20 février 1990, à 13 heures 35, au 190 rue de Grandmont, Cap-de-la-Madeleine: c'est là que l'employeur a annoncé la fermeture «irrévocable» de l'usine pour le premier juillet prochain. *Irrévocable* au point que le gouvernement ou quelque autre mecène mettrait sur la table les 50 millions de dollars que la compagnie dit nécessaires pour satisfaire aux exigences du MENVIQ, que sa réponse serait la

même: *No way!*

Bilan: 119 victimes, dont 84 travailleurs syndiqués à la CSN. La multinationale, elle, continuera sûrement de s'approvisionner ailleurs pour fournir en carbure de silicium ses usines de transformation, évidemment américaines, et les fonctionnaires, eux, continueront de *fonctionner*. Des travailleurs de la Norton rajouteraient même: «*et les environmentalistes continueront d'environnementaliser des emplois*».

«*C'est ça: on va vivre en santé, mais on va vivre tout nus su'l chômage*», lance spontanément l'un d'eux, avec dans la voix un mélange de dépit, de révolte et de dégoût, après l'annonce de la fermeture définitive de l'usine.

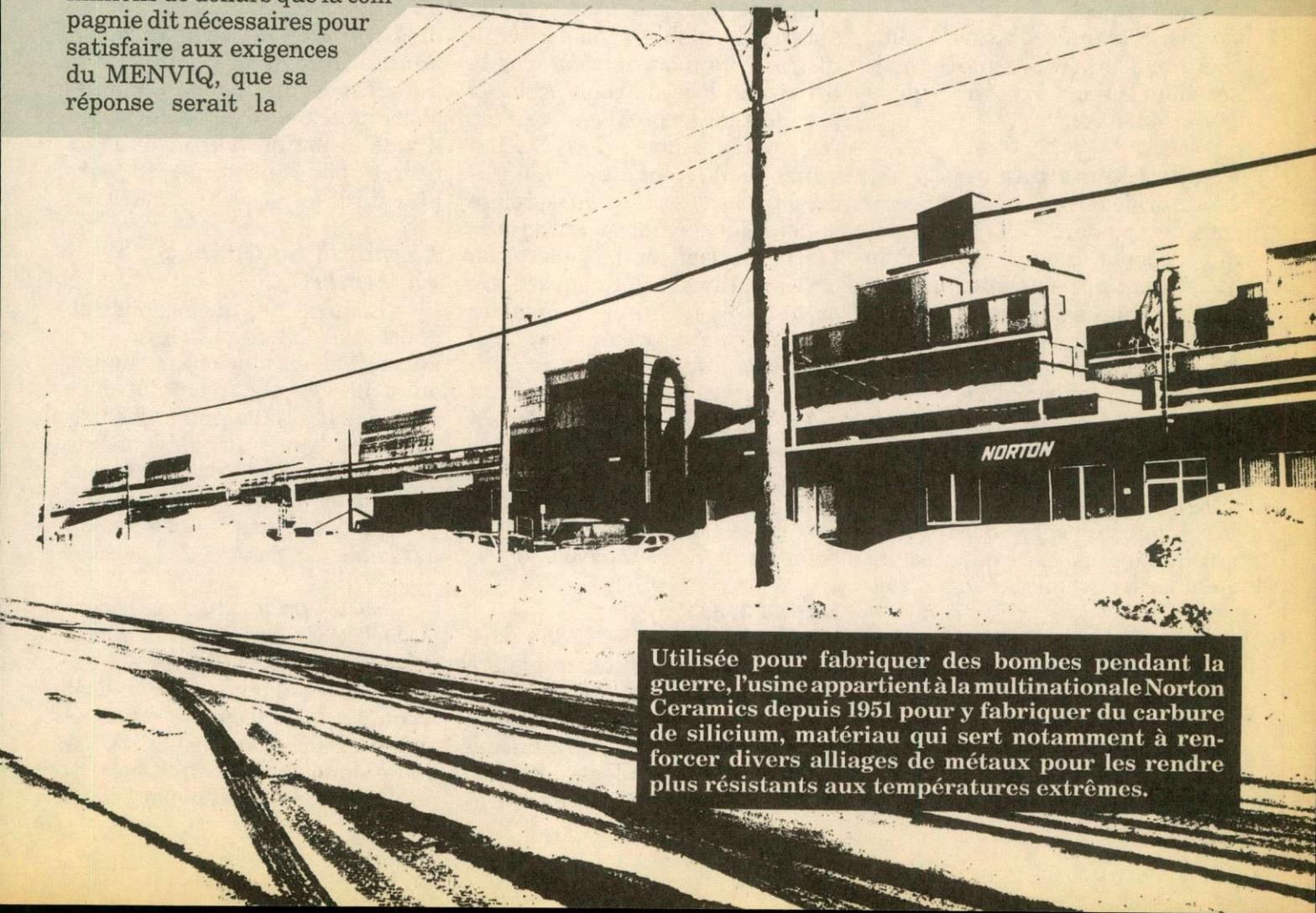
### **Le charbon, ça pollue, et le soufre, ça pue**

Le fil des événements? Complicqué... Mais en voici l'essentiel.

En 1951, une compagnie multinationale américaine, la Norton Ceramics, achète des restants de la guerre une ancienne usine de fabrication de bombes au Cap-de-la-Madeleine pour la transformer en une usine de production de carbure de silicium.

La matière première, dans la fabrication du carbure de silicium, qui se fait par un procédé d'électrolyse semblable à celui de l'aluminium, c'est le charbon. Et le charbon, tout le monde le sait, ça salit, ça pollue. Et ça pue: le charbon contient en effet entre 2,8% et 3,5% de soufre. Le soufre, c'est ce qui cause cette forte odeur d'oeufs pourris que l'on sent souvent en circulant aux alentours des usines de papier, par exemple.

Depuis toujours, les ouvriers le disent eux-mêmes, la Norton pollueait l'environnement «*comme c'est pas possible. La compagnie n'a jamais été préoccupée par ça.*» Pas davantage à l'intérieur de l'usine qu'à l'extérieur, d'ailleurs. Des tests du ministère de l'Environnement, effectués entre juin 1976 et août 1984, démontrent que ses normes sur les particules de poussières dans l'air ambiant étaient largement et constamment dépassées par la compagnie. Tous les avis officiels, toutes les discussions, rencontres, échanges de correspondance qui ont suivi entre les fonctionnaires du MENVIQ et la compagnie n'ont mené à rien. *Ça fait 40 ans que ça fonctionne comme ça, on ne voit vraiment pas*



Utilisée pour fabriquer des bombes pendant la guerre, l'usine appartient à la multinationale Norton Ceramics depuis 1951 pour y fabriquer du carbure de silicium, matériau qui sert notamment à renforcer divers alliages de métaux pour les rendre plus résistants aux températures extrêmes.

Réunis dans la cantine de l'usine, les ouvriers, consternés, écoutent la lecture par les représentants de l'employeur d'un bref communiqué annonçant leur décision «irrévocable» de fermer l'usine le premier juillet prochain.



*pourquoi ça ne continuerait pas comme ça!*, se disait probablement la compagnie.

Or, l'usine est située - allez comprendre qu'est-ce que ces maisons font là - tout à côté d'un quartier résidentiel.

### **Et elle n'aime pas ça!**

Survient, en 1986, une citoyenne, madame Lise Gauthier, qui a acheté une maison dans le quartier et qui en conteste l'évaluation auprès de la municipalité justement à cause des usines environnantes «polluantes tant par le bruit, l'odeur et la poussière». Elle gagne sa cause et l'évaluation de sa propriété est considérablement rabaissée, au grand dam des autorités municipales qui voient là une perte substantielle de revenus puisque toutes les résidences des alentours sont dans la même situation.

La citoyenne Gauthier prend donc la tête d'un comité environnementaliste local, nommé Vipoint pour «victime de la pollution industrielle», lequel se met à exercer des pressions de toutes sortes, notamment sur le ministère de

l'Environnement. Lors d'une assemblée pré-électorale du printemps dernier, par exemple, elle apostrophe publiquement le ministre Clifford Lincoln à propos de SA cause. Pris de court, celui-ci promet que le problème va être réglé d'ici six mois. «*Il faut reconnaître que Vipoint a travaillé efficacement dans cette affaire*, relate le conseiller syndical au dossier Mario Mercier, de la Fédération de la métallurgie. *Ils avaient plein de notables libéraux de la place dans leur gang et leur campagne de presse a été bien menée. Malheureusement, comme dans bien des causes de ce genre, une certaine dose de fanatisme s'est emparée des protagonistes, ce qui a bouché toute possibilité d'ouverture d'esprit et de solution intelligente et satisfaisante au problème..*»

### **Les ordres**

Le 16 septembre 1988 arrive donc une ordonnance du ministère de l'Environnement qui enjoint la compagnie d'opérer un certain nombre de modifications à ses installations pour juguler ses émanations de poussières de façon draco-

nienne et disperser ses gaz «*de façon à réduire les odeurs en dessous du seuil de perception à la limite des immeubles résidentiels avoisnants*». Ordonnance confirmée le 2 février dernier par la Commission municipale du Québec, ce qui a aidé à justifier l'arrêt de mort décrété par l'entreprise 18 jours plus tard.

### **La moitié du Québec va fermer!**

Réduire les émissions de poussières, c'est une chose. Des efforts considérables et concluants ont d'ailleurs été accomplis en ce sens par la compagnie et les travailleurs depuis deux ans, même si ces efforts n'ont pas été reconnus pas le ministère.

Mais réduire les odeurs «*en dessous du seuil de perception*»????!!!

«*S'ils appliquent ça à travers le Québec, ils vont fermer la moitié des usines de la province!*», s'exclame le président du syndicat Alain Turcotte. Dans la seule région de Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine, en effet, les usines Reynolds, CIP, Kruger, Waya-

gamack, Consol, Twinpack, Upel de Cascades, pour ne nommer que celles-là, peuvent facilement être accusées de la même tare, c'est-à-dire de laisser s'échapper des odeurs tout aussi désagréables et tout aussi perceptibles à l'odorat humain normal.

### Un cas spécial?

Mais la Norton, il semble que ça soit un cas spécial. «*Que la compagnie fasse preuve d'un minimum de bonne volonté, et l'on verra après*», a déclaré à maintes reprises le député libéral Pierre A. Brouillet à l'exécutif du syndicat CSN, venu le rencontrer quelques heures avant l'annonce surprise de la fermeture de l'usine. Dans la tête des gars de l'exécutif, le message n'était pas difficile à décoder: *cette maudite compagnie-là nous a écoeurés assez longtemps, maintenant qu'ils sont pognés avec une ordonnance du MENVIQ «chromée tout le tour», va falloir qu'ils négocient et qu'ils arrêtent de nous niaiser!*

### Négociateur? Niet!

Mais voilà: Norton est une grosse multinationale et il est bien-séant dans ce sélect milieu qu'on ne se laisse pas forcer la main par n'importe qui à n'importe quel prix. Surtout quand il s'agit d'une ordonnance *chromée tout le tour* qui fait en sorte qu'on doit se présenter à la table de négociations avec deux prises contre soi. Encore moins quand cela signifie qu'elle doit, à toutes fins pratiques, mettre de côté son orgueil et sa résistance entêtée aux changements et investissements nécessaires. *Et puis ..., s'il faut maintenant que ce soient des écolos qui «runnent» nos compagnies, où est-ce qu'on s'en va, hein? On va leur donner une bonne leçon...*

Et c'est ainsi que la grosse multinationale a préféré retirer ses billes plutôt que d'en rajouter d'autres et perdre la face dans sa partie de bras-de-fer contre le ministère de l'Environnement. En prenant bien soin d'insister, dans son annonce de fermeture aux ouvriers et ses réponses à leurs questions, ainsi que dans ses déclara-

tions publiques, que c'est à cause du méchant gouvernement et des exigences folichonnes de son ministère qu'elle ferme aujourd'hui son usine. «*Techniquement et financièrement irréalisable*», ont-ils répété et répété sans cesse.

### Et nos efforts?

Les travailleurs, eux, se sentent profondément frustrés de ce que cette décision fatale de la Commission municipale soit basée uniquement sur les vieux tests des années 76-84 et ne tienne aucunement compte des améliorations apportées depuis 1988 en ce qui concerne les émissions de poussières. Car depuis lors, faisant ainsi de nouveau la preuve que le génie ouvrier est souvent plus efficace que celui de bien des techniciens patentés, ils ont mis au point une nouvelle procédure de production qui réduit de 75% au moins les émissions de poussières dans l'atmosphère. Mais comme cela

n'a pas demandé des dizaines de millions de dollars d'investissements, c'est relativement sans valeur, aux yeux des fonctionnaires... Et le ministère, le croiriez-vous, ne reconnaît pas les plus récents tests fournis par la compagnie, lesquels font foi de ces résultats, même s'ils ont été réalisés par une entreprise spécialisée à laquelle ledit ministère fait fréquemment appel... À la guerre comme à la guerre...

Et comme à la guerre, les généraux continuent de siroter leur scotch pendant que les fantassins meurent dans les tranchées... «*J'ai 45 ans, ça fait 17 ans que je travaille ici. Je suis dû pour le chômage jusqu'à la fin de mes jours, déclare avec amertume, comme plusieurs autres, cet ouvrier. La compagnie s'est finalement résolue à faire de trop petits efforts pour régler une partie du problème, mais il était trop tard.*» □

**Alain Turcotte, président du syndicat, a annoncé que celui-ci, de concert avec la Fédération de la métallurgie et la CSN, intensifiera les démarches afin que soit révisée l'ordonnance du ministère de l'Environnement en tenant compte des plus récents tests d'émissions de poussières effectués pour le compte de la compagnie.**



# Doublement concernés!

par Louis-Serge Houle

**«L'entreprise privée pourrait-elle réussir là où les économies planifiées ont échoué le plus lamentablement: dans la protection de l'environnement?» Réunis en congrès spécial les 19 et 20 février derniers, les quelque 80 délégué-es du Conseil central de Sorel ont répondu, sans le savoir, par un non catégorique à la question posée candidement par Jacques Dufresne (La Presse, 17-02-90).**

**S**elon eux, sans la participation du plus grand nombre, et particulièrement des travailleurs et des travailleuses, dans ce débat qui concerne un choix de société, le processus de détérioration de l'environnement ne pourra être renversé. Pour les participants, les solutions aux problèmes environnementaux reposent beaucoup plus sur les propositions qui seront élaborées par les travailleurs et les travailleuses que sur un certain «capitalisme vert», auquel fait référence le chroniqueur dans son journal.

Sur le plancher du congrès, qui portait exclusivement sur l'environnement - une première à la CSN! - les délégué-es se sont rapidement entendus sur la nécessité que le Conseil central contribue, par des interventions soutenues, aux discussions entourant la question environnementale.

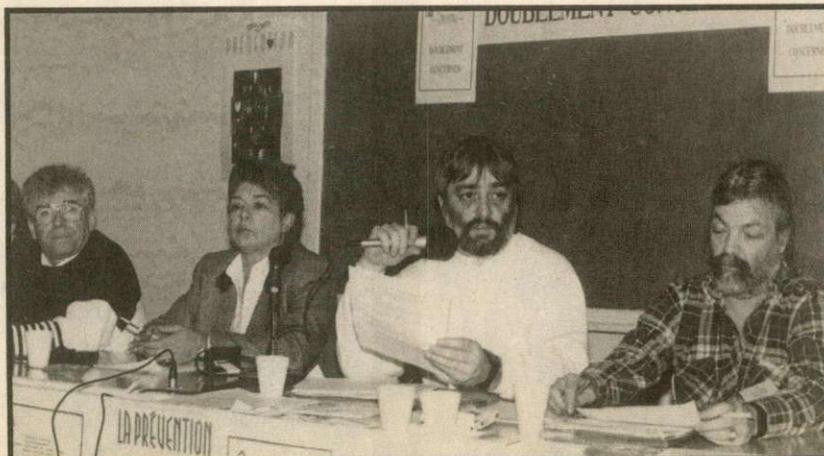
«Le congrès a clairement démontré que les travailleurs et les travailleuses veulent s'exprimer parce que la situation a atteint un seuil critique dans notre région, a lancé le président du Conseil central de Sorel, Jean-Pierre Péloquin. Nous avons des choses à dire et nous ferons entendre le point de vue de ceux et de celles qui sont touchés, comme travailleurs et comme citoyens, par toutes les conséquences de la pollution industrielle sur la qualité de vie et sur les conditions de travail.» Le thème du congrès, «Doublement concernés», trouve ici tout son sens.

## Un bilan écologique négatif

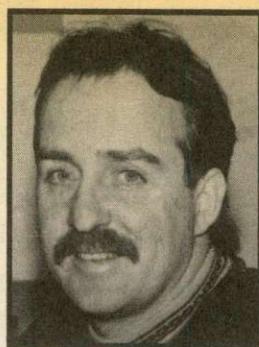
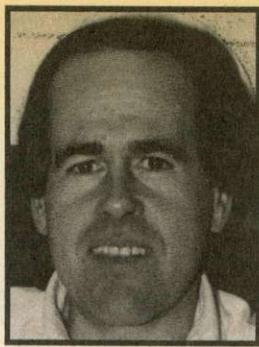
La région de Sorel-Tracy s'est fortement industrialisée dans la foulée de la deuxième Grande guerre. Plusieurs entreprises de métallurgie (Marine Industrie, Beloit, Slater, Sorel Steel, etc) se sont développées sans jamais se soucier de la préservation de l'environnement. À ces usines se sont rajoutées Fer et Titane, Les Poudres métalliques, Tio-xide, et quelques autres qui ont, elles aussi, contribué à aggraver la situation. Les conséquences de l'activité industrielle dans la région constituent aujourd'hui un lourd héritage que doit supporter la population: rejets toxiques dans l'air et dans l'eau, sol contaminé, sites d'enfouissement de déchets dangereux, etc.

«Aujourd'hui, nous faisons face à un bilan écologique négatif, a souligné Jean-Pierre Péloquin. Le territoire du Conseil central de Sorel est l'un des plus pollués du Québec. Selon les données les plus récentes, le fleuve St-Laurent reçoit chaque année 1328 tonnes métriques de rejets contaminés, dont 850 proviennent des seules entreprises établies à Sorel-Tracy. De ces contaminants, plus du tiers sont des substances dont le caractère cancérigène a déjà été démontré, et un autre tiers possède des qualités similaires, mais qui n'ont pas encore été totalement révélées.»

À vue d'oeil, le Conseil central a répertorié sur son territoire 38 entreprises qui causent des problèmes à l'environnement. Sans compter les 11 sites d'enfouissement de déchets dangereux, dont les eaux de ruissellement affectent les nappes d'eau souterraines et les rivières. En ce qui concerne les rejets dans l'atmosphère, les usines de la région produisent plus de 5% de toutes les émissions québécoises d'anhy-



De gauche à droite: Ronald Potvin, 1er vice-président du Conseil central de Sorel, Céline Lamontagne, vice-présidente de la CSN, Jean-Pierre Péloquin et Michel Coallier, respectivement président et secrétaire général du Conseil central de Sorel.



« Il faut que le Conseil central intervienne publiquement pour pointer les entreprises polluées et proposer les solutions qu'élaboreront les travailleurs des usines concernées. Après tout, c'est nous qui connaissons le mieux ces problèmes, car nous sommes touchés autant comme citoyens que comme travailleurs. Ainsi, les compagnies seront "coincées" sur deux fronts et elles devront s'ajuster. »

**André Salvail**  
Machiniste,  
Syndicat aciers  
forgés (Slater)

« Chez nous, les travailleurs et les travailleuses ont mis beaucoup de pression afin qu'Acier Atlas diminue les rejets de poussière et d'acide sulfurique, autant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'usine. »

« Il y a un pas important de franchi, mais il en reste beaucoup à faire. C'est pourquoi nous aurons une demande, lors de la prochaine négociation, afin de former un comité qui étudiera les problèmes environnementaux causés par la compagnie. C'est tout à fait dans l'esprit du congrès. »

**Alain Racine**  
Mécanicien,  
Syndicat des  
employés Acier  
Atlas

« Ça prenait la CSN pour entreprendre une démarche aussi importante qui touche non seulement les membres, mais aussi toute la population. Comme Conseil central, il nous faudra foncer et dire que maintenant, c'est assez, la situation a assez duré. »

**Linda Joubert**  
Technicienne  
ambulancière,  
RETAQ

« Il était temps que les travailleurs et les travailleuses discutent ensemble des problèmes environnementaux dans notre région, qui est une des plus polluées du Québec. Les travailleurs doivent intervenir sur cette question pour ne pas laisser le terrain seulement aux élus municipaux et aux entreprises. »

**Robert Côté**  
Opérateur de  
camion, Syndicat  
des employés de  
Fer et Titane

dride sulfureux (SO<sub>2</sub>), principal responsable des pluies acides.

### Une expertise reconnue

Pour intervenir adéquatement dans ce débat, le congrès a doté le Conseil central de Sorel d'un comité environnement, qui sera formé de représentant-es des syndicats de la région. Ce comité pourra compter sur une information de première main, puisque les syndicats locaux l'alimenteront sur les sources des problèmes qu'ils vivent, les répercussions, l'évaluation des risques pour l'environnement, les solutions à apporter, et ce, dans une perspective de développement durable.

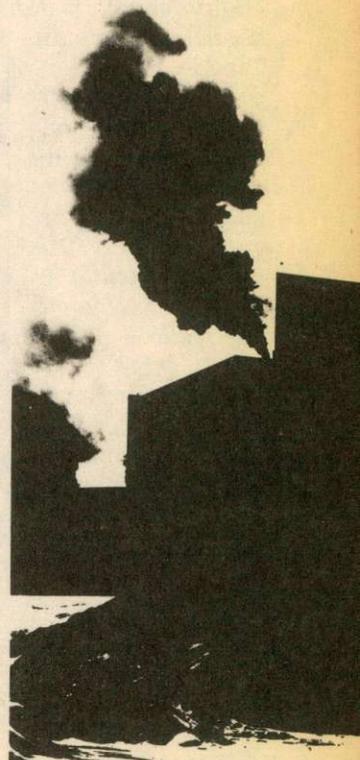
« Les travailleurs et les travailleuses de la CSN ont développé une expertise en santé et sécurité du travail qui nous sera utile dans nos interventions, a indiqué la vice-présidente de la centrale, Céline Lamontagne. Nous connaissons nos milieux de travail, les techniques de production, et nous sommes donc très bien placés pour identifier les sources de pollution et proposer les

changements appropriés. »

« Il est important de garder en tête que, pour les questions environnementales comme dans le domaine de la santé-sécurité du travail, il en coûte moins cher de prévenir que de traiter les problèmes », a enchaîné Jean-Pierre Péloquin. La démarche syndicale vis-à-vis des employeurs, en ce qui concerne l'environnement, doit donc emprunter la même voie que celle de la santé-sécurité: élimination des dangers à la source, inspection des lieux de travail, négociation pour protéger la santé.

### Et les emplois?

Mais, dans ce débat, quelle place faut-il accorder à l'emploi? Jean-Pierre Péloquin répond: « Nous ne voulons pas faire disparaître les compagnies et encore moins les emplois qui nous permettent de gagner notre vie. Nous voulons seulement travailler dans des conditions qui ne mettent pas cette vie en danger. La santé, la nôtre, et aussi celle des membres de nos familles, cela ne s'achète pas, même au prix de salaires plus élevés. » □



# DANS LE PAPIER

## 6000 MEMBRES EN NÉGOCIATION

«On sait que les compagnies de papier se parlent, se concertent, établissent leurs stratégies longtemps d'avance. C'est pour ça qu'on travaille depuis plusieurs mois, à la fédération, pour mettre sur pied une structure qui nous permette de nous coordonner, qui favorise l'unité et la capacité d'actions concertées. Tout en respectant l'autonomie de nos syndicats. Jusqu'à maintenant, ça marche», nous dit Claude Plamondon, président de la FTFPF.

En effet, les cahiers de demandes locales sont à peu près tous complétés pour l'ensemble des quelque vingt usines où les négociations sont à la veille de s'enclencher. «Nos syndicats ont convenu de tenir une première action concertée en demandant une première rencontre avec les employeurs dans la semaine du 5 au 9 mars», ajoute le coordonnateur de la fédération, Claude Rioux.

### La stratégie patronale

L'industrie du papier n'est pas née de la dernière pluie, constatent ceux qui suivent de près les différents secteurs économiques. «Il faut voir clair dans la conjoncture actuelle», rappelait Claude Rioux lors d'une récente réunion des représentants des syndicats en négociation, et pouvoir faire la part entre ce qui est stratégie patronale et situation économique réelle.»

On aura en effet constaté, ces derniers mois, une avalanche de nouvelles plus catastrophiques les unes que les autres en provenance de l'une ou l'autre des compagnies engagées cette année dans les négociations: mises à pied



Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF-CSN)

**Année cruciale pour les travailleuses et les travailleurs de l'industrie du papier, dont plus de 6000 sont membres de syndicats affiliés à la FTFPF-CSN: c'est le renouvellement des conventions collectives.**

au siège social de Domtar, réduction du personnel cadre chez Abitibi-Price, par exemple. «Il ne faut quand même pas perdre de vue qu'au cours des dix

25 cents l'heure qui nous a été imposé par le dernier règlement du Syndicat canadien des travailleurs du papier», affirme Claude Plamondon. La fédé-



Les représentants des syndicats du secteur usines de la FTFPF se réunissent régulièrement pour coordonner leurs actions. Ainsi, le 9 février, à Québec, ils ont prévu tenir une première rencontre de négociation avec les employeurs dans la semaine du 5 mars.

dernières années, nous venons de connaître 84 mois consécutifs de croissance et d'expansion, alors que l'inflation s'est située à moins de 5 pour cent annuellement», commente le coordonnateur de la FTFPF.

C'est ainsi que pour les années 1986, 87 et 88, les profits nets des compagnies avec lesquelles nos membres entreprennent des négociations sont loin d'être négligeables. Qu'on en juge! Abitibi-Price: 80M\$, 203M\$, 263M\$; Consol: 103M\$, 181M\$, 240M\$; Domtar: 137M\$, 161M\$, 111M\$; Donohue: 24M\$, 44M\$, 69M\$; Cascades: 24M\$, 22M\$, 33M\$; Scott: 13M\$, 15M\$, 16M\$.

La FTFPF souligne que les hausses salariales des trois dernières années ont totalisé 9,6 pour cent, pendant que l'inflation grimpeait de 14 pour cent. «Nos membres nous ont indiqué on ne peut plus clairement que le salaire était une priorité de négociation. Ils n'ont pas encore digéré le

La fédération a établi la demande salariale à 6,5 et 8 pour cent pour les deux années de la convention. Les travailleurs veulent se prémunir contre les effets inflationnistes de l'introduction de la TPS. «Avec un contrat de deux ans, ça nous permettra de voir venir», estime la FTFPF.

Michel Rioux

Geoffroy

# Une conscience

par Pierre Vadeboncoeur

*«En 1965, la centrale avait confié à Pierre Trudeau le soin de préparer un mémoire sur la question constitutionnelle. C'était moins un mémoire qu'un pamphlet virulent contre l'indépendance du Québec. Nous fîmes des représentations auprès de Marcel Pepin, le nouveau président.»*

Vadeboncoeur et Geoffroy réussirent à le convaincre. *«Ce mémoire fut remplacé par un autre.»* Pierre Trudeau, à cette époque, faisait partie du Groupe de recherches sociales. On le reconnaîtra ici avec, entre autres, Marc Lalonde.

**J**e vais encore parler un peu de Jean-Paul Geoffroy en parlant de la CTCC. Mais qu'il se rassure: après cet article, je lui fiche la paix. Il y a des exemples, rares, qu'il ne faut pas laisser s'effacer. Geoffroy n'a rien écrit, comme je l'ai déjà dit. Il faut donc compléter.

Je ne me souviens pas des idées de Geoffroy par le détail, pour l'époque dont il est ici question. Mais ces idées étaient quand même bien déterminées et leurs grandes lignes, elles, étaient précises: pensée sociale, pensée syndicale, pensée politique, pensée religieuse. Il s'agissait d'une pensée orientée, ouverte, chercheuse. Et réaliste. J'ajouterais également ceci: Geoffroy a toujours senti que la politique, que la politique sociale, que l'analyse politique et sociale, ne sont pas, ne doivent pas être indépendantes d'un sens spirituel et moral. Cette exigence est dans sa nature profonde.

Aujourd'hui, on voit nettement, par l'exemple des pays de l'Est, à quoi conduisent des idées très systématiques, d'une part, et d'autre part des conceptions vidées d'au moins deux traditions: la tradition des libertés, représentée par la démocratie d'Occident, et la tradition morale et spirituelle, pour nous de source chrétienne. Mais en 1952 ou 1953, alors que, même selon Geoffroy de ce temps-



là, un certain espoir semblait «luire à l'Est», ce n'était pas si clair. Pourtant, ce qui était clair pour lui, c'était la nécessité de ne rien sacrifier de valable, particulièrement la conscience morale, la conscience religieuse aussi, car il était croyant et humaniste. Croyant, il l'est toujours, je pense. Protéger cela ne relève pas pour lui d'un «devoir» abstrait. Ces diverses dimensions faisaient partie de ce qu'il était lui-même dans toutes ses fibres. En lui, il y a d'abord une pensée riche, directement tributaire de plusieurs éléments authentiques, humains et peu compliqués (comme chez Saint-Exupéry): la solidarité envers l'humanité et les êtres, la rectitude, la justice, le sens de la réalité pratique; le besoin de vérifier sans cesse le caractère vraisemblable d'une idée, l'efficacité d'une décision et la valeur d'une cause. À cela s'ajoute un sens très naturel et vrai de la fidélité... fidélité non seulement envers ses engagements, mais envers ce que je viens de dire: réalisme, qualités nécessaires de la pensée, qualités morales essentielles.

Ici, un aveu. Je me suis toujours senti un peu mal assuré devant cette densité, devant cette pensée patiente, manifestée lentement, soit à propos

*«Geoffroy n'estimait pas le capitalisme. Il cherchait à travers certaines expériences en cours dans le monde, par exemple le socialisme empirique, démocratique et non dogmatique, des réponses susceptibles de s'appliquer progressivement et d'humaniser l'économie, la politique, les relations de travail, la société.»* En 1964, il accompagnait Jean Marchand lors de la présentation d'un mémoire à la Commission d'enquête sur la fiscalité présidée par M. Marcel Bélanger.



de problèmes concrets et sur lesquels il fallait prendre une décision, soit à propos de philosophie ou d'idées politiques. Instinctivement, je cherchais auprès de cet ami, qui était un peu mon maître, confirmation de telle ou telle de mes idées. Celles-ci devenaient plus fermes ensuite, si elles obtenaient cet appui.

### **Le socialisme de Geoffroy**

Il n'estimait pas le capitalisme. Il cherchait à travers certaines expériences en cours dans le monde, par exemple le socialisme empirique, démocratique et non dogmatique, des réponses susceptibles de s'appliquer progressivement et d'humaniser l'économie, la politique, les relations de travail, la société. Il réfléchissait beaucoup, à même et à partir de son travail syndical quotidien. Cette attitude méditative est à peu près constante chez lui. Sans qu'il s'en rende compte, cela se reflète de manière caractéristique dans sa physionomie.

Dans le syndicalisme de chaque jour, il apportait la même conscience, la même attention. Ses attitudes syndicales étaient d'une authenticité sans faille. Il cherchait par le syndicalisme à contribuer, ne fût-ce qu'un peu, à une longue transformation des sociétés. De plus, il incarnait certaines données de ce syndicalisme, il en était lui-même une sorte d'exemple: respect des assemblées, de l'autonomie de la base, de la liberté des débats, de la démocratie.

### **La question nationale: un épisode**

Geoffroy a toujours été patriote. Mais au début des années cinquante, la question du Québec n'était pas encore posée comme elle le devint dans la décennie suivante.

Or, pas mal plus tard, en 1965, survint quelque chose de sérieux, susceptible de lier la CSN à une option politique sur laquelle les jeux n'étaient nullement faits dans la population. La centrale avait confié à Pierre

Trudeau, qui n'appartenait pas au mouvement, le soin de préparer un mémoire sur la question constitutionnelle. Trudeau, très peu de temps avant de sauter dans la politique fédérale, rédigea en effet un projet de mémoire qui, sauf erreur, fut accueilli favorablement par les diverses instances de la CSN et par les autres centrales.

C'est vers ce temps, fort tardif, que Geoffroy, André L'Heureux et moi primes connaissance de ce document extraordinaire. C'était moins un mémoire qu'un pamphlet virulent contre l'indépendance du Québec. Ce papier n'avait pas beaucoup de bon sens. À notre avis, la question constitutionnelle appartenait au peuple dans son ensemble et les syndicats n'avaient pas à prendre les devants prématurément et quasi sans réflexion sur ce problème, sans se soucier de ce que pourrait en penser le gros de la population dans les années qui suivraient, au risque de se trouver complètement en porte-à-faux avec le peuple à un moment donné.

J'étais, pour ma part, devenu indépendantiste environ deux ans auparavant, mais, pour ce qui est de Geoffroy et de L'Heureux, je ne me rappelle pas ce qu'ils pensaient alors sur cette question précise. En tous cas, il fallait que la CSN réserve davantage l'avenir et prenne le temps aussi d'examiner longuement les choses. Cette position était évidemment plus raisonnable.

Nous fîmes des représentations auprès de Marcel Pepin, le nouveau président. Celui-ci était alors fédéraliste. Il nous écouta avec attention, malgré la situation presque irréversible dans laquelle les centrales s'étaient mises. Il nous avertit que nous aurions fort à faire pour le convaincre. Avec beaucoup d'honnêteté, il décida de consacrer deux jours entiers à cette discussion avec nous, à laquelle participa un constitutionnaliste alors professeur de droit, Jacques-Yvan Morin. La discussion fut longue et serrée. Après avoir amplement réfléchi lui-même, Pepin, enfin convaincu du peu d'opportunité du mémoire de Trudeau, accepta d'entrer dans un processus de révision à la CSN et avec les autres centrales.

La fin de cette histoire, c'est que ce mémoire fut remplacé par un autre, qui justement n'engageait pas irrémisiblement le mouvement syndical face à une opinion publique mouvante, dans des choix qui pourraient de toute façon n'être faits que plus tard, si jamais on en venait à la conclusion qu'il fallait se situer de manière plus catégorique dans le débat constitutionnel.

C'est Geoffroy qui nous avait alertés. Son bon sens et son aptitude à une analyse tenant compte des données les plus profondes et les plus étendues d'une situation comptèrent pour beaucoup dans le résultat. □

Au moment de la construction de l'ancien siège social de la CSN sur la rue Saint-Denis, au milieu des années 60: Jean-Paul Geoffroy, à gauche, qui occupait la fonction de secrétaire général adjoint, écoute avec Robert Sauvé et Marcel Pepin les explications d'André L'Heureux, qui sera vice-président de la CSN de 1976 à 1980. On remarquera que toutes les affiches commerciales, sans exception, sont unilingues anglaises, dans un quartier à forte concentration francophone.



# Pour payer les cadeaux des riches!

**L**e prochain Jour de l'An, le premier janvier 1991, sera un bien triste anniversaire pour la plupart des Canadiennes et Canadiens si le gouvernement va de l'avant avec son projet de TPS. En effet, à partir de 1991, les consommatrices et consommateurs verront les prix de bon nombre de biens et services essentiels grimper de 7% à cause de l'application de la taxe sur les produits et services. Ce sera le cas pour les vêtements, l'électricité, l'huile à chauffage, l'entretien de l'auto, pour n'en mentionner que quelques-uns.

Pour l'ensemble de l'année 1991, l'inflation devrait atteindre le plus haut niveau que le pays ait connu depuis 1982, l'année où les taux d'intérêt atteignaient plus de 20%. L'application de la taxe fera baisser le pouvoir d'achat de la majorité des Canadiennes et Canadiens qui réduiront, par conséquent, leurs achats de biens comme des logements neufs et articles de loisir. Résultat: l'économie, déjà chancelante, tombera probablement en récession et le nombre de chômeurs connaîtra un nouveau bond à la hausse.

Mais pourquoi le gouverne-

ment conservateur s'acharne-t-il à aller de l'avant avec son projet de TPS, qui aura des effets si néfastes pour la plupart des Canadiennes et Canadiens? Le gouvernement admet que la TPS aura quelques impacts négatifs mais prétend que, tout comme le libre-échange, cette taxe sera bénéfique pour l'économie canadienne parce qu'elle la rendra plus «efficace».

«Efficacité», pour les conservateurs, ça voulait dire, dans le cas du libre-échange, une harmonisation de nos programmes sociaux avec ceux des États-Unis (comme le projet de loi C-21 sur l'assurance-chômage) et une pression à la baisse sur les salaires et les bénéfices des travailleuses et travailleurs canadiens, afin d'améliorer la rentabilité des entreprises. Dans le domaine fiscal, «efficacité» se traduit par un transfert du fardeau fiscal des sociétés et des bien nantis vers les citoyens à faible et moyen revenu. La TPS représente le dernier et le plus spectaculaire élément dans la conversion du régime fiscal canadien en un régime carrément régressif.

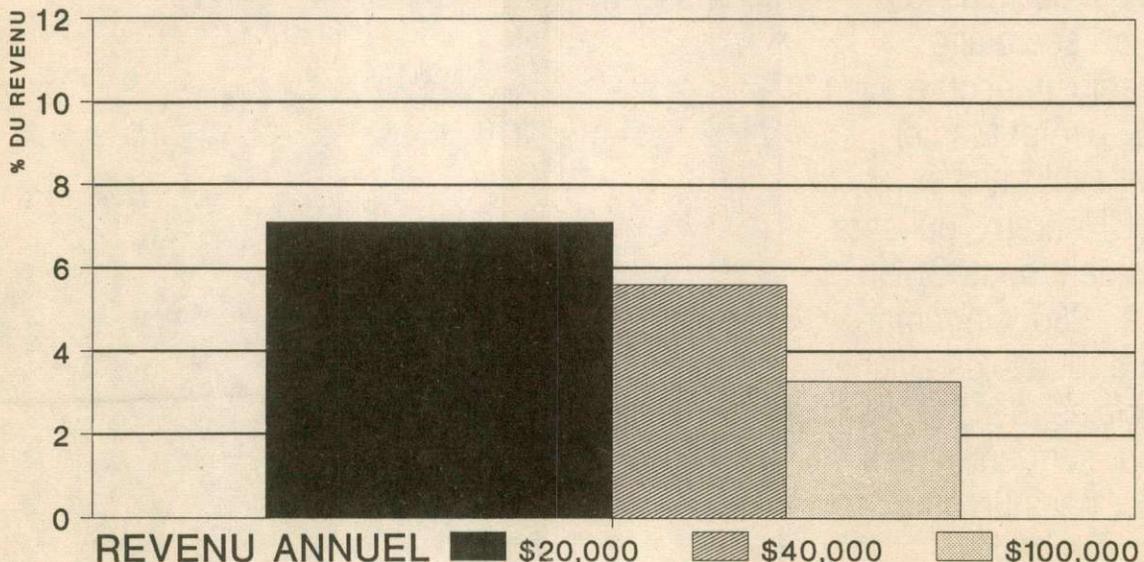
Une des raisons majeures qui font que le déficit du gouvernement fédéral s'est maintenu à près de 30

milliards \$ depuis 1984, malgré une forte reprise, c'est que les conservateurs ont allégé le fardeau fiscal des compagnies et des mieux nantis. Ainsi, les impôts sur les sociétés représentaient 18% des revenus gouvernementaux en 1984-85, mais ne représentent plus que 15% en 1989-90. Pour les particuliers à revenu élevé, Ottawa a multiplié les abris fiscaux, rendant exempts d'impôt les premiers 100 000 \$ de gains de capitaux, relevant les plafonds pour les régimes de retraite et abaissant le taux d'impôt pour les revenus au-dessus de 55 000\$ de 34 à 29%.

N'ayant pas réussi, à cause de cadeaux fiscaux trop généreux pour leurs amis, à baisser le déficit, les conservateurs veulent faire de la TPS, payée principalement par les gens à revenu faible et moyen, le véhicule pour réduire le déficit. Dans son budget de 1990-91, le ministre des Finances Wilson a annoncé qu'il voulait réduire le déficit à 10 milliards \$ en 1994-95. Pour ce faire, il devra, dès 1992, hausser le taux de la TPS. D'ailleurs, il est à remarquer que le ministre a refusé de s'engager à maintenir le taux de la TPS à 7%... au-delà de 1991.

Peter Bakvis

**AUGMENTATION DU FARDEAU FISCAL, 1984-90**  
2 ADULTES, 2 ENFANTS, 2 REVENUS



# 55e CONGRÈS DE LA CSN

Poursuivant sa série d'articles portant sur la préparation du prochain congrès, *Nouvelles CSN* publie la suite de l'entrevue que nous accordait le président Gérald Larose.

C'est avec lucidité qu'il affirme: «Des changements s'imposent, à commencer par l'intérieur même de la CSN.»

## Un congrès de changements

C'est sous le signe du changement que s'ouvrira le 55e Congrès de la CSN, si le président Gérald Larose réussit à convaincre l'ensemble du mouvement que des virages déterminants, pour ne pas dire vitaux, doivent être effectués pour redynamiser le mouvement. «Plusieurs changements s'imposent. Mais le plus stratégique touche notre action syndicale: il faut qu'on cesse d'esquiver les débats de fond et qu'on entreprenne de lutter contre la force d'inertie qui nous cantonne dans la résistance aux changements», affirme-t-il avec vigueur.

Changements, donc, au niveau de notre action syndicale proprement dite, où l'organisation de nouveaux membres, de même que la formation à tous les niveaux doivent apparaître prioritaires. Mais, aussi, changements à soutenir dans nos lieux de travail, changements à revendiquer au plan législatif.

Dans le cahier de consultation qui circule actuellement dans divers milieux de la centrale, plusieurs constats provoquent la discussion. Gérald Larose attire l'attention sur celui-ci: il est urgent d'effectuer «un bond qualitatif en terme de changement, de rompre avec les rigidités qui marquent trop souvent nos mentalités, nos comportements, nos analyses, nos discours et nos pratiques. Il faut oser innover, risquer, s'autocritiquer et débattre entre nous et avec des gens extérieurs au mouvement.»

Le risque est grand, en effet, si nous ne savons pas négocier les virages, de perdre prise sur l'ensemble des réalités auxquelles nos membres sont quotidiennement confrontés. «Comment outiller nos membres face aux nouvelles techniques de gestion patronale qui font de plus en plus appel à la collaboration et à l'implication du personnel salarié? Les slogans ne sont pas suffisants!», soutient-il. À cet égard, le mouvement syndical doit mettre de l'avant de nouveaux mécanismes à intégrer aux conventions collectives.

### Emplois et société

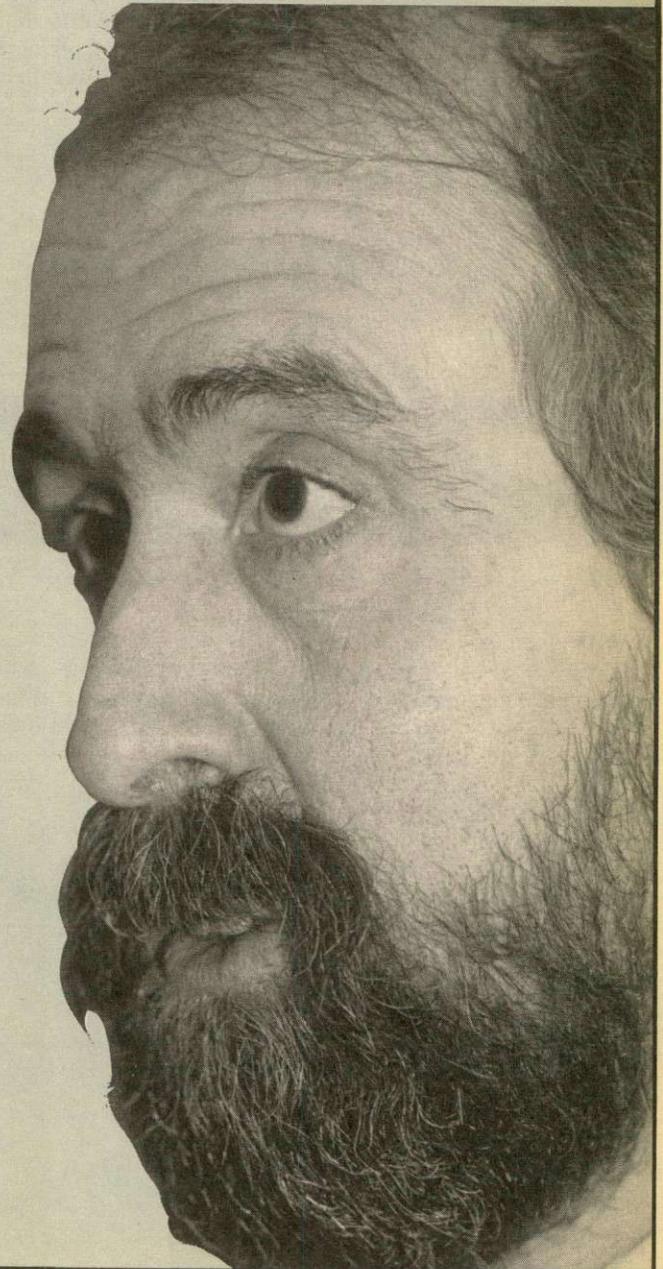
Le prochain congrès sera appelé à prendre des mesures concrètes sur des enjeux essentiels pour le Québec: l'emploi, de même que les conditions nécessaires au développement d'une société pluraliste et francophone. «Si nous voulons vivre dans une société québécoise harmonieuse dont le ciment devra être le français, il nous faut, en tant qu'organisation syndicale, prendre nos responsabilités à l'égard de l'intégration des minorités culturelles et visibles», est convaincu Gérald Larose.

Avec la notion de «développement soutenable», la CSN veut aller encore plus loin dans la défense de la santé et de la sécurité de ses membres, explique le président de la centrale. «Après toutes les luttes qui ont fait progresser la santé et la sécurité au travail, nos membres ayant contribué à assainir leurs milieux de travail, voudront aussi assainir leur quartier, leur village, leur ville, la planète, croit-il. Ce n'est pas une mode passagère mais plutôt une conscience

qui se forme de plus en plus.» Il en veut pour preuve le congrès spécial organisé récemment sur le thème de l'environnement par le Conseil central de Sorel.

Michel Rioux

**«Il faut qu'on cesse d'esquiver les débats de fond et qu'on entreprenne de lutter contre la force d'inertie qui nous cantonne dans la résistance aux changements.»**



## Des subventions

# Pour favoriser le français au quotidien

La CSN et le Syndicat des employés de Monterey Cols Bleus (CSN) recevront chacun une subvention, respectivement de 15,000\$ et 3,250\$, du gouvernement du Québec, dans le cadre du programme de soutien financier à la promotion du français dans les entreprises. C'est ce qu'a annoncé en conférence de presse, le lundi 26 février dernier, le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Claude Ryan.

La subvention obtenue par la CSN servira à faire de la formation linguistique en milieu de travail hôtelier. La moitié de ce projet vise à rejoindre des travailleurs et travailleuses d'origine immi-

grante, tandis que l'autre partie s'adressera à des francophones ayant une faible connaissance en français. Cette première expérience se déroulera dans un même lieu de travail.

Pour sa part, le Syndicat des employés de Monterey de Drummondville a obtenu le montant total de la subvention qu'il avait demandée et, fait à souligner, c'est le seul syndicat à avoir obtenu une subvention. Les autres subventions ont été accordées soit à des entreprises, soit à des centrales syndicales.

«La subvention obtenue par le syndicat nous permettra de poursuivre un travail de francisation déjà amorcé dans l'entreprise, mais dans de meilleures

conditions», a expliqué Pierre Leclair, responsable syndical du comité de francisation de l'entreprise. *Par exemple, cette subvention me permettra d'être libéré l'équivalent d'une journée par mois pour faire de l'information et de la formation auprès des membres. Elle nous fournira également les outils nécessaires pour poursuivre et enrichir notre chronique sur le français au travail dans notre journal syndical.*

«Nous avons commencé cette chronique il y a quelque temps. J'identifiais dix termes souvent employés dans notre milieu de travail mais qui sont pour la plupart des anglicismes, et je donnais la version française à utiliser. L'employeur en a pris connaissance et il a décidé de l'afficher un peu partout dans l'entreprise. De plus, il l'a fait parvenir à son entreprise située à St-Jean sur le Richelieu et au siège social à Montréal.»

Le Syndicat des employés de Monterey représente 400 membres qui travaillent dans le secteur du textile, où l'anglais a toujours occupé une place importante. Le travail

de francisation de cette entreprise a débuté en septembre 1988. *«C'est important de mettre des énergies dans la francisation de nos milieux de travail, a repris Pierre Leclair. Le français, c'est un héritage culturel que nous avons de nos ancêtres et que nous laisserons à nos enfants. Chez nous, l'employeur a une attitude positive dans ce dossier. Je pense qu'il a compris que cela était aussi dans son intérêt. Il a réalisé que les employés se sentent plus à l'aise dans un milieu de travail où la langue de travail est la leur et que cela facilite d'autant plus les communications.»*

Pour sa part, la compagnie a aussi obtenu une subvention de 10,000\$, qui lui permettra d'organiser des cours de perfectionnement en français pour le personnel de secrétariat et de procéder à la francisation de la terminologie des pièces mécaniques et des inscriptions sur les machines-outils. En tout, le gouvernement a accordé 27 subventions totalisant 400,000\$.

**Le français au travail  
ça s'impose!**

## Nous voulons faire partie du système de santé !

### -Les acupuncteurs

Cent cinquante personnes ont participé, le samedi 24 février dernier, au colloque organisé par le Syndicat professionnel des acupuncteurs et des acupuntrices du Québec (SPAAQ) affilié à la FPPSCQ-CSN. Ce colloque s'est tenu au Château Frontenac, à Québec.

Dans le cadre de ce colloque, une part importante a été réservée à la place de l'acupuncture dans le système de santé québécois. Invités à lancer le débat, M. Paul Martel, avocat, Mme Claire Villeneuve de l'Office des professions, M. Boris Voyer, auteur d'une thèse de maîtrise en anthropologie sur l'acupuncture et Mme Renée Ouimet, présidente du SPAAQ, ont fait un portrait de la place actuelle

de l'acupuncture dans notre société.

Depuis plusieurs années déjà, les acupuncteurs et acupuntrices sont aux prises

avec une lutte politique et juridique pour la reconnaissance de leur statut et pour l'obtention de leur autonomie professionnelle. «La réglementation québécoise sur l'acu-

puncture maintient les acupuncteurs et acupuntrices sous la tutelle des médecins et fait d'eux des techniciens, a souligné Renée Ouimet. Dans un tel contexte, les acupuncteurs ne possèdent pas les conditions nécessaires pour développer leur pratique médicale. Cette médecine alternative est avant tout une médecine globale avec ses propres règles d'intervention, différentes de l'approche de la médecine traditionnelle.»

Les représentants du Syndicat professionnel des homéopathes du Québec (SPHQ), affilié à la FPPSCQ-CSN à la veille de ce colloque, ont été invités à y participer. Le SPAAQ et le SPHQ représentent chacun environ 200 membres.



## La volonté peut-elle être malade?

S'il fallait que le ridicule tue encore, il y a des dirigeants municipaux de Grande-Rivière, en Gaspésie, qui seraient tout au moins gravement malades...

Le syndicat, composé exclusivement d'hommes jusqu'à tout récemment, alors qu'il a déposé une requête pour faire reconnaître UNE employée de bureau comme faisant partie de l'unité de négociation, vient de recevoir la réponse patronale à son projet de renouvellement de la convention collective.

Or, l'employeur se met tout à coup à vouloir sabrer dans les droits parentaux existants, notamment en spécifiant que le droit à un congé payé de dix jours en cas d'interruption de grossesse, droit déjà reconnu, ne s'appliquera désormais qu'en cas d'interruption involontaire... de la grossesse. «Dans les autres cas, la banque de congé de maladie s'applique.»

Il n'y a pas si longtemps, c'est la grossesse elle-même qui était considérée comme une maladie, chez un certain patronat pour le moins ignorant des «choses de la vie». À Grande-Rivière, il semble que ce soit la volonté d'interrompre une grossesse qui soit devenue une maladie...

## Pour parler d'histoire...

Le Regroupement des chercheurs et chercheuses en histoire des travailleurs et travailleuses du Québec vous invite à participer à son septième colloque annuel qui se tiendra au pavillon Hubert-Aquin de l'UQAM, le vendredi 4 mai 1990, au local A2875.

Pour information: Denyse Baillargeon (769-4001) ou Joanne Burgess (987-8311).

## Réforme des normes du travail

### La CSN en commission parlementaire

Le gouvernement du Québec s'apprête à réformer la Loi des normes du travail. Une loi touchant 58% de la main-d'oeuvre au Québec. La CSN a présenté ses recommandations, le 22 février dernier, devant la Commission parlementaire des affaires sociales.

La CSN a proposé des changements à six volets importants de la loi: les congés parentaux, les mécanismes de recours et de défense pour les salarié-es, les mesures de protection en cas de faillite, de licenciement et de fermeture, le salaire minimum et le temps de travail.

La CSN a invité le gouvernement du Québec à adopter des mesures qui encourageront la natalité, en créant une caisse québécoise de congés parentaux. Cette caisse serait un régime complémentaire de revenu. Elle compenserait la différence entre les prestations d'assurance-chômage et le salaire des employé-es. Les conditions d'admissibi-

té seraient de 10 semaines de travail assurables durant l'année précédente.

La caisse serait financée de façon tripartite: salariés: 31,3%; employeurs: 43,7%; gouvernement: 25%. Un partage basé sur les proportions de la caisse d'assurance-chômage au cours des années 70. Parmi les améliorations que la CSN a demandées aux congés parentaux figurent le congé de maternité accessible à toutes les travailleuses, sans distinction, d'une durée de 20 semaines payées à 95%; la création d'un congé payé pour soins d'enfants d'une durée de 15 semaines, accessible tant aux parents biologiques qu'aux parents adoptifs; la création d'un congé pour adoption de 9 semaines payées.

Quant aux différents mécanismes de recours, les améliorations souhaitées concernent, entre autres, la modification des délais pour présenter les plaintes, la création

de fiduciaires réputées pour les indemnités de vacances et de licenciement, l'élargissement des recours contre les mesures discriminatoires et les représailles, ainsi que l'institution d'un tribunal spécialisé en matière de relations du travail pour toutes les réclamations relatives à la Loi des normes du travail.

Pour assurer de meilleures protections aux salariés dans les cas de faillite, la CSN a demandé au gouvernement d'apporter dans les plus brefs délais des modifications au Code civil, et aussi de mettre en vigueur les dispositions déjà prévues à la Loi des normes du travail à cet effet. Quant aux cas de licenciements, mises à pied, fermetures, la CSN a réclamé des changements dans les délais de préavis et le droit à des indemnités, comme cela existe en Ontario. Enfin, la CSN a revendiqué que le salaire minimum soit relevé à 6\$ l'heure.

## Occupation du CPNSSS

### Les patrons répondent par la force... policière!

Le comité de négociation de la Fédération des affaires sociales a occupé, le lundi 26 février, les bureaux du comité patronal des négociations de la santé et des services sociaux à Montréal. L'occupation, qui avait débuté à 11 heures, s'est terminée vers 19h15 après que le directeur général du comité patronal, M. Jacques Paradis, accompagné d'une vingtaine de policiers de l'escouade anti-émeute, eût ordonné de quitter les lieux.

Les occupants voulaient, par leur geste, presser la partie patronale de s'engager sérieusement à reprendre les négociations. «Il est inconcevable et irresponsable de la part du CPNSSS de suspendre les négociations à la table FAS, alors que les deux parties entrevoyaient pour la première fois

une possibilité de règlement sur un nombre de questions entourant l'organisation du travail et permettant une amélioration des services à la population», a déclaré la présidente de la FAS, Catherine Loumède, à Jacques Paradis.

Rappelons qu'à la veille d'un règlement dans le secteur public CSN, il y a quelques semaines, le président du Conseil du trésor, M. Daniel Johnson, faisait volte-face et ordonnait aux directions patronales de suspendre sur-le-champ les discussions à toutes les tables, voulant imposer aux centrales CSN et CEQ le partage des frais d'arbitrage, même s'il a signé le statu quo avec d'autres organisations syndicales, notamment la FTQ.

Pendant que le comité de négociation tentait de faire

entendre raison à la partie patronale, des délégué-es syndicaux manifestaient à l'extérieur.





## Montréal, le 20 février 1920...

Le Conseil central de Montréal a souligné ses 70 ans à la date pile de son anniversaire, le 20 février, par un joyeux «cinq à sept», histoire de garder en mémoire les enseignements de l'incroyable trajectoire suivie par les syndicats catholiques, qui ont été le creuset de la CTCC-CSN, en réalisant l'alliage de l'humanisme chrétien, des valeurs démocratiques et de l'identité nationale - canadienne d'abord et québécoise par la suite - pour finalement s'approprier l'idéal socialiste qu'elle combattait à l'origine. Pour comprendre ce noeud de paradoxes, il faut lire le livre de Jacques Rouillard intitulé *Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930*, qui précède son *Histoire de la CSN*. Ci-dessus, le président du Conseil central de Montréal, Pierre Paquette, successeur en droite ligne du premier président Alfred Charpentier, qui fut aussi président de la CTCC de 1935 à 1946.

## La STCUM malade de ses cadres (suite)

L'événement n'est pas banal et constitue sans doute un précédent. Que le Conseil des services essentiels ait accepté une proposition syndicale pour rétablir la totalité du transport en commun à Montréal et blâmé la STCUM pour la dégradation du service, cela permet d'entrevoir le jour où la crainte sera le début de la sagesse pour la bureaucratie engluée qui gouverne cette société publique comme son coussin d'air personnel. Fallait-il que la STCUM fût malade de ses cadres, comme *Nouvelles CSN* l'exposait dans son dernier numéro, pour que le Conseil ne se soit pas laissé influencer par le matraquage publicitaire auquel se sont prêtés, dans un coup d'épaulé de dernière heure, la Chambre de commerce de Montréal et le Conseil du patronat! Fallait-il que la mauvaise foi de la STCUM fût à ce point évidente, pour que le ministre du Travail rappelle à l'ordre son collègue des Transports, qui ap-

pelait de tous ses voeux une loi spéciale!

Certes, le Conseil blâme aussi les employés d'entretien pour avoir refusé de faire du temps supplémentaire, mais en même temps, il reconnaît que ce geste n'explique pas, à lui seul, le «marasme dans lequel se trouve présentement l'entretien des véhicules», puisque le temps supplémentaire est surtout utilisé pour le remplacement des absences, et qu'il «ne se fait pratiquement jamais d'inspection d'autobus en temps supplémentaire et peu ou pas de réparations majeures». La cause de ce marasme, il la voit dans le mauvais climat de travail engendré par l'imposition des nouveaux horaires l'automne dernier, et accentué par le «zèle questionnable» de la STCUM à appliquer une politique d'inspection visiblement plus souple en d'autres circonstances, et visiblement destinée à justifier la suspension d'une soixantaine de circuits d'autobus.

Le Conseil écrit que «L'application de cette politique au lendemain de la rupture des négociations ressemble plus à de la stratégie qu'à une véritable préoccupation pour le public usager (...) De la même manière, la rupture des négociations par l'employeur, à peine un mois après l'expiration de la convention collective, nous apparaît contraire aux prescriptions les plus élémentaires pour obtenir un climat de travail productif et propice à la fourniture continue du service auquel le public a droit.»

En ordonnant à la STCUM de rétablir pour un mois les anciens horaires de travail et de s'entendre avec le syndicat sur la mise en place d'un blitz de réparations afin de rétablir les circuits coupés, le Conseil a fait sienne la suggestion du syndicat pour créer les conditions favorables à un règlement négocié, et servi une rebuffade peu commune aux intouchables épinglés sur leur programme administratif. (G.F.)

## BIENVENUE!

### COOPRIX-IGA (Rimouski)

Le Syndicat des travailleuses et des travailleurs du magasin COOPRIX-IGA de Rimouski a reçu son accréditation le 4 décembre dernier. Les 137 employé-es de ce commerce ont décidé de couper les liens avec les Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC-FTQ) pour entamer la négociation d'une nouvelle convention collective en mars et en avril. *Nouvelles CSN* a reçu une sympathique carte postale du trésorier du nouveau syndicat, Georges Pelletier, qui se dit enchanté de verser ses premières cotisations à la CSN. Le nouveau syndicat est affilié à la Fédération du commerce.

### Tricots-Main

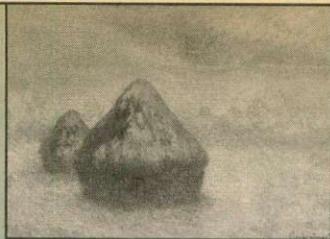
Les 45 travailleuses et travailleurs de Tricots-Main de Montréal, qui ont opté pour la CSN et le secteur textile-vêtement-chaussure de la Fédération du commerce dans une proportion de 77%, ont également vu leur syndicat accrédité dernièrement. Cette entreprise de la région métropolitaine se spécialise dans le séchage et la teinture des tissus et des chandails.

## On a besoin de votre aide!

*Femmes en tête* a besoin de bénévoles pour organiser «Les 50 heures du féminisme», qui souligneront le 50e anniversaire du droit de vote des Québécoises, du 27 au 29 avril à l'Université du Québec à Montréal. Des services sont requis notamment en télécommunications, soutien technique aux activités, sécurité, accueil, animation, protocole, etc. Plusieurs milliers de femmes sont attendues à ce forum-prospectives pour échanger leur vision sur la place des femmes en l'an 2000. Pour renseignements: Femmes en tête (Carole): 514-843-6301.

## Lois 70 et 105

## La Cour suprême donne raison aux syndicats



## Monet à Boston

Installé à Giverny, non loin de Paris, Claude Monet, peintre impressionniste, fit plusieurs voyages à Venise, à Londres, en Suède et surtout en Normandie. Il peignit jusqu'à 30 tableaux d'un même motif, quelques fois banal comme une botte de foin, d'autres fois complexe comme la facade de la cathédrale de Rouen. Le sujet, pour lui, n'était que prétexte à expérimenter des atmosphères et des lumières différentes à divers moments de la journée ou de la saison.

Le Musée des Beaux-Arts de Boston présente jusqu'au 29 avril prochain une rétrospective de ces «séries», peintes par Monet de 1890 à 1900. Les oeuvres proviennent du monde entier. Il s'agit d'un nouveau concept d'exposition, où l'on présente une tranche de l'oeuvre d'un peintre, étalée sur 10 ans.

N.B.: Il faut absolument réserver, chez Ticketron.

Trois livres époustouffants viennent de paraître en librairie. On découvre Monet cuisinant, jardinant et écrivant plusieurs lettres par semaine à ses amis:

~ *Les carnets de cuisine de Monet*, Éditions du Chêne, chez Flammarion., 65\$: la cuisine du monde ordinaire, une forme d'art.

~ *Claude Monet par lui-même.*, Éditions Atlas, chez Renaud-Bray, 102\$.

~ *Monet's Passion*, Gallimard, 29,95\$: une étude exhaustive des jardins de Monet à Giverny par une américaine. Monet créait des jardins pour les peindre et peignait pour comprendre les fleurs. Malheureusement en anglais seulement. (J.G.)

Rendant leur décision sur le banc, les neuf juges de la plus haute instance judiciaire du Canada ont déclaré inconstitutionnelles, le 28 février dernier, les lois 70 et 105, lesquelles décrétaient, en 1982, les conditions de travail de l'ensemble des salariées du secteur public québécois.

Le jugement de la Cour suprême confirme donc la décision que la Cour d'appel du Québec avait rendue en 1985. Ce jugement a pour effet d'acquitter les 35 000 enseignant-es et professionnelles poursuivis depuis 1983 pour grève illégale. Les amendes infligées s'élevaient à près de 14 millions \$.

Le plaidoyer de la CSN, de la CEQ et du SPGQ a donc

été avalisé. Pour que ces lois soient reconnues constitutionnelles, les décrets les accompagnant auraient dû être déposés aussi en langue anglaise, comme l'exige l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique. À l'époque, plus de 80 000 pages avaient été déposées à l'Assemblée nationale uniquement en langue française. Or, selon la constitution, tout document nécessaire à la compréhension des lois doit être déposé dans les deux langues officielles.

Ce jugement illustre le régime de droit qui nous gouverne. Il montre aussi, comme l'indiquait le président de la CSN, Gérald Larose, «que lorsque c'est le gouvernement-employeur qui est directe-

ment concerné et non le législateur, il a plutôt tendance à boucler vite son travail et à adopter des lois à toute vapeur qui laissent des traces.»

Il est à souhaiter, a fait savoir la CSN, que le gouvernement du Québec tirera leçon de ce jugement en réglant les inconvénients causés à des milliers de travailleuses et travailleurs de l'éducation par la loi 111, pour laquelle les procédures juridiques suivent toujours leur cours, ainsi que par la loi 160. Dans ce dernier cas, la CSN conteste aussi l'inconstitutionnalité de la loi parce qu'elle contrevient aux droits fondamentaux inscrits dans les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés de la personne.

## Règlement chez Bombardier

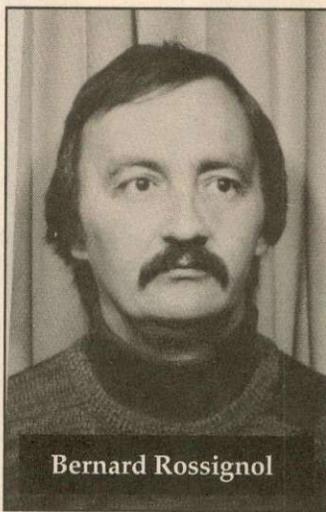
Les membres du Syndicat des employés de l'usine Bombardier de La Pocatière viennent d'accepter, par un vote favorable à 78%, une convention collective qui contient des améliorations intéressantes tant au plan salarial qu'à celui des clauses normatives.

Le contrat de travail, d'une durée de trois ans, prévoit des augmentations salariales annuelles de 5, 5 et 5,5 pour cent, avec en plus des relevements particuliers à plusieurs métiers. À l'expiration de la convention, le salaire horaire minimum y sera de 14,53\$ et le maximum de 17,11\$.

Chef de file mondialement reconnu dans le domaine de la fabrication de wagons de transport pour les personnes, l'usine Bombardier de La Pocatière emploie présentement 350 salariés. On y termine actuellement la construction de trains de banlieue pour la région de Boston. En cours d'activités normales, l'embauche y est supérieure à 600.

## D'autres contrats

L'usine est en bonne position pour obtenir des contrats pour le projet Eurotun-



Bernard Rossignol

nel, la réfection des rames de métro de Montréal, la construction du TGV et d'autres commandes du réseau américain Amtrack.

Le président du syndicat, Bernard Rossignol, s'est dit satisfait du déroulement de ces négociations et de leur conclusion: «Nous avons constamment tenu les membres in-

formés de l'évolution des pourparlers à la table des négociations et nous avons obtenu un appui sans équivoque de l'assemblée générale qui a rejeté à 95 pour cent les offres globales de la compagnie, au début de février.»

Plusieurs gains ont été réalisés au plan de la reconnaissance syndicale, selon le président Rossignol. Les clauses de libération pour activités syndicales ont été améliorées; une autre clause stipule que tous les congédiements, y compris les congédiements administratifs, seront désormais arbitrables; la nomination des arbitres relèvera dorénavant du ministère du Travail; et enfin, la compagnie s'est engagée par lettre d'intente à mieux loger le syndicat dans l'usine.

Le syndicat a accepté une clause qui rend plus souples les règles de déplacement (pour une période de dix jours et moins) lorsque la compagnie procède à des changements sur les lignes de montage, notamment en fin d'exécution de contrat.

# Romero: dix ans déjà!

par Clément Trudel\*

Il y a bientôt dix ans, tombait, assassiné, l'archevêque de San Salvador, Mgr Oscar Romero, dont la croixade pour la justice a été portée à l'écran. Vous avez vu le film ? Impossible de ne pas cheminer avec ce prélat qui doit choisir entre ses amis nantis et l'ensemble des humbles Salvadoriens que guettent les escadrons de la mort. Romero parle courageusement, vit des humiliations, mais ne flanche pas. Jusqu'à son immolation dont on peut se demander à quoi elle a servi puisque, à dix ans d'intervalle, la problématique a très peu changé (voir le no 299 de *Nouvelles CSN*).

Le 10 février 1990, l'Église catholique du Salvador dénonçait «les tortures de détenus et les licenciements massifs de travailleurs dans le cadre de l'état de siège» décrété en décembre. Selon une dépêche de l'AFP, l'Église réclame «que les travailleurs soient respectés et que cessent les licenciements massifs» dans ce pays où au moins 60 000 Salvadoriens ont été victimes de la guerre civile en dix ans.

La veille de cet appel à un traitement équitable pour les travailleurs, j'ai longuement parlé avec Gerardo Diaz, secrétaire général de la FENASTRAS (Fédération nationale des travailleurs salvadoriens), venu exposer à un haut fonctionnaire canadien des Affaires extérieures, James R. Lovett, la situation difficile des syndicats dans son pays. M. Diaz est l'un des survivants de l'attaque perpétrée le 31 octobre 1989 contre la permanence de cette centrale qui compte environ 30 000 membres. Il partait peu après pour une tournée dans une dizaine de pays européens; il espère rencontrer en Pologne Lech Walesa, qui connaît bien ce que c'est que de diriger un syndicat persécuté, puis porter son mes-

sage à des Français, des Suisses, des Italiens, des Scandinaves, etc.

Ex-employé d'une polyclinique privée de San Salvador, Gerardo Diaz en a gardé l'attitude attentive et discrète qui sied bien aux travailleurs de la santé. Le ton modéré de sa voix ne fait que mieux souligner le sérieux de ses propos : «On a voulu nous effacer de la carte», mais malgré les limites que le gouvernement d'Alfredo Cristiani pose à «l'expression en public et à l'organisation» des syndicats, la lutte syndicale pour conquérir des espaces démocratiques «continue comme avant le 11 novembre» -moment où fut déclenchée la dernière offensive du Front Farabundo Martí de libération nationale (FMLN).

Ce syndicaliste parle d'une «politique d'extermination des forces d'opposition» que nourrit l'ARENA, parti qui forme l'actuel gouverne-

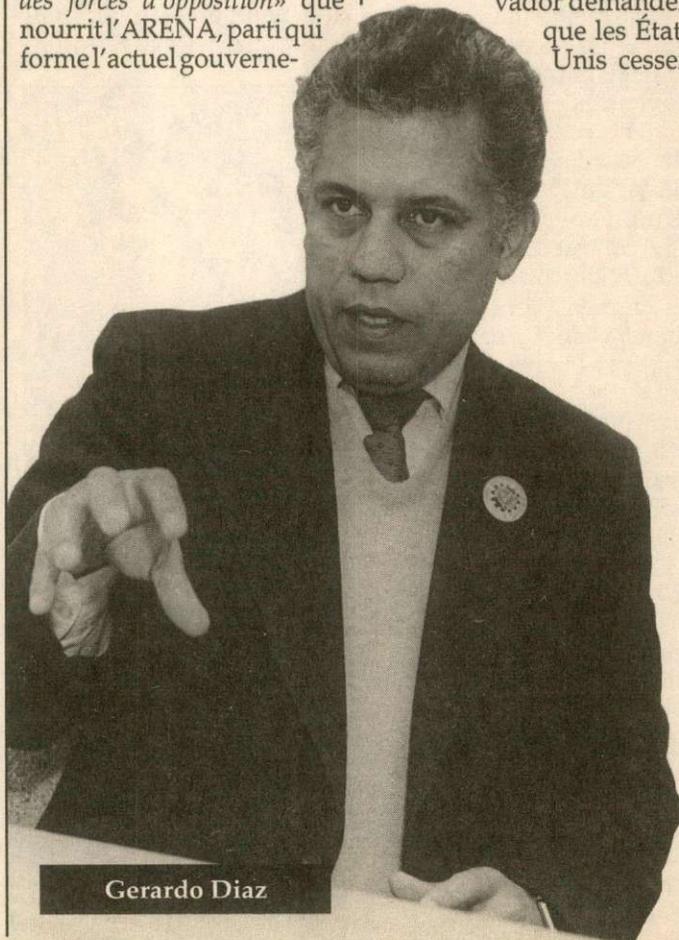
ment du Salvador, seul gouvernement latino-américain qui approuva l'invasion du Panama par les forces des États-Unis. Mais le peuple, dit Diaz, «n'a pas approuvé cette incursion» et il penche plutôt du côté de l'adage célèbre de Benito Juarez (seul Indien à avoir accédé à la présidence du Mexique) voulant que «le respect du droit des autres, c'est la paix». Il est clair, enchaîne-t-il, que Washington ne communique pas à cet adage, tâchant plutôt d'augmenter la tension. À cet égard, Gerardo Diaz accueille favorablement l'offre de médiation de l'ONU entre le Salvador et la guérilla car «de telles négociations peuvent progresser pourvu qu'il y ait des changements réels».

Entre autres exigences, les forces opposées à la perpétuation du massacre au Salvador demandent que les États-Unis cessent

toute aide militaire et toute aide économique servant à la guerre. Cette aide s'élevait, à la fin de 1988, à 45 % du budget de l'État salvadorien.

Gerardo Diaz prend acte de la mise en accusation récente des «auteurs matériels» du massacre des six jésuites de l'université Simon Canas; il ne sera satisfait que lorsque les «auteurs intellectuels» de ces assassinats seront connus, et pour lui il ne fait aucun doute qu'ils appartiennent aux «hautes sphères de la hiérarchie militaire».

Pour donner une idée des luttes à entreprendre, du strict point de vue des revendications syndicales, M. Diaz cite le taux d'inflation de l'an dernier, 100 %, tandis que certains travailleurs de l'État ont touché des augmentations de 10 % et que les salaires étaient «congelés» dans le secteur privé. Et ce, dans un contexte où les mêmes disproportions subsistent entre environ 18 % de Salvadoriens détenant la richesse, le pouvoir politique et militaire, et la grande majorité de la population qui est «déposée». Confessant ne pas avoir encore vu le film *Romero*, le leader syndical, selon ce qu'on lui en a dit, voit là une bonne façon de faire savoir «les conditions dans lesquelles vit le peuple salvadorien». Tant que ces disproportions n'auront pas été corrigées, on peut difficilement entrevoir une solution au présent conflit qui préoccupe l'ensemble des pays latino-américains. Les dirigeants centraméricains semblent en principe d'accord pour que les Casques bleus de l'ONU aident à y ménager une trêve efficace.



Gerardo Diaz

\* Clément Trudel est journaliste au journal *Le Devoir*



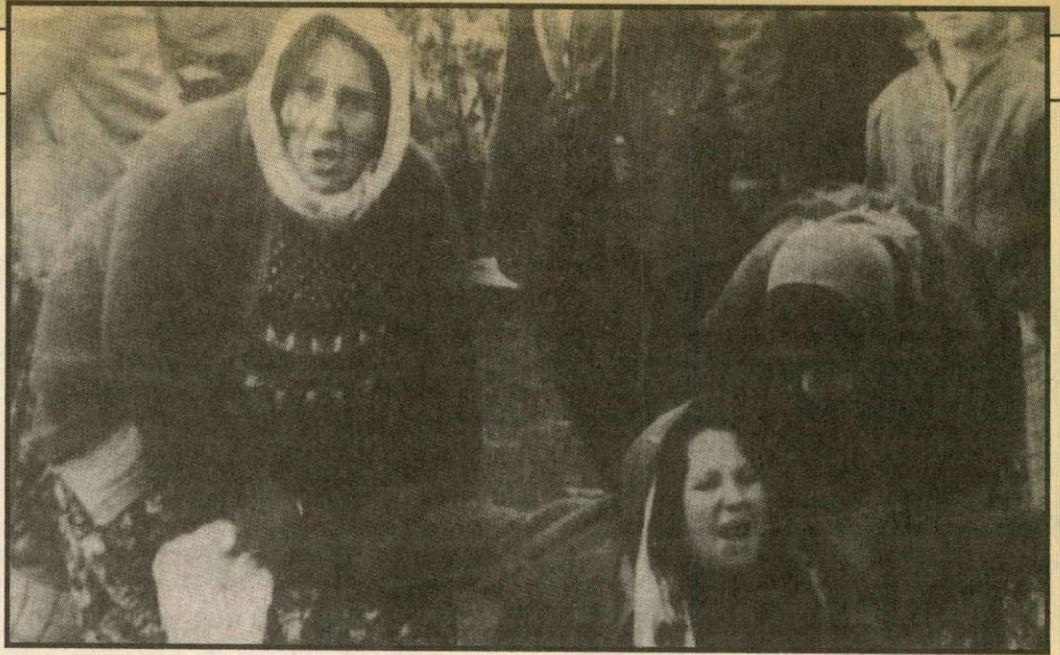
### Le grisou? Non, les patrons.

Soixante-six mineurs sont morts le 7 février à Yenicektek, en Turquie, à la suite d'un coup de grisou. La direction de la mine a alors rapidement procédé au bétonnage des galeries où se trouvaient les mineurs «considérés comme morts», question de sauver les équipements des autres boyaux. Les mineurs ont accusé les patrons d'avoir délibérément ignoré le danger malgré des avertissements répétés. Les familles des victimes ont parlé, elles, d'assassinats. Trois autres catastrophes à Yenicektek en 1959, 1965 et 1967 avaient fait 176 morts.



### Le modèle ébranlé

Le modèle social suédois, on le sait, exerce depuis longtemps beaucoup d'attrait. À l'Ouest, les mouvements progressistes voient dans la social-démocratie le moyen de corriger les ravages du capitalisme. À l'Est, depuis l'effondrement du communisme, on se montre curieux, surtout en Pologne, en Hongrie et en Tchécoslovaquie, du précédent suédois; ce modèle de pays en ce qui a trait à l'économie mixte ne serait-il pas la voie pour passer de l'étatisation au marché? Mais voilà: le modèle subit présentement des secousses. Le 29 janvier, quarante-huit mille employés de banque se sont mis en grève, paralysant toutes les activités financières



Tout le malheur du monde chez ces familles éplorées des victimes de la mine de Yenicektek.

et commerciales du pays. La fédération syndicale réclamait pour trente mille de ses adhérents les plus mal payés, avant tout des femmes, près de 20% d'augmentation. Le 12 février, des grèves sauvages éclataient dans les services de transport en commun à Stockholm. Raison des débrayages? Le plan d'austérité exceptionnel annoncé par le gouvernement quelques jours auparavant, et qui prévoyait notamment le blocage des salaires jusqu'en décembre 1991 et l'interdiction de se mettre en grève pour une augmentation de salaire.

La situation économique et sociale du pays est loin d'être désastreuse: l'inflation reste modérée (6,7% en 1989) et le taux de chômage très faible (1,6% seulement de sans emploi). Mais on s'efforce de rendre l'économie suédoise plus compétitive sur les marchés étrangers. Et on craint que les revendications actuelles des salariés ne provoquent de graves déséquilibres.

Mais devant les grèves sauvages, le Parti social-démocrate, au pouvoir

depuis cinquante-huit ans, à l'exception de la période 1976-1982, a fait marche arrière, du moins en ce qui a trait à la limitation du droit de grève; on propose maintenant une médiation obligatoire en cas de conflit. Commentaire de Mme Mona Sahlin, ministre du Travail: «Nous avons fait une erreur de jugement. La suspension du droit de grève n'était pas une bonne méthode.»



### Le grand accord

Après deux ans de guerre ouverte, un accord important est intervenu, le 25 janvier dernier, entre le gouvernement et les syndicats espagnols. On se souvient que le 14 décembre 1988, une importante grève générale avait secoué le pays. Depuis lors, les négociations, fort complexes en vérité, se poursuivaient. Les parties ont donc conclu des ajustements de traitement importants, à la hausse faut-il préciser, pour les fonctionnaires et les retraités, qui atteindront pour ces der-

niers 9% en moyenne. Les fonctionnaires bénéficieront d'une augmentation de la masse salariale de 2% et de la reconnaissance du droit à la négociation collective.



### Le droit de grève réglementé

La multiplication des arrêts de travail, au cours des derniers mois en Algérie, a conduit le gouvernement à décréter deux lois réglementant le droit de grève. Ces directives, votées le 27 janvier, instituent un service minimum obligatoire dans plusieurs secteurs d'activité et prévoient un certain nombre d'étapes avant le déclenchement de la grève. Les grèves, faut-il le rappeler, menacent le pouvoir beaucoup plus que les usagers! Illustration frappante du problème: le personnel de l'hôtel El Djazaïr, à Alger, était en grève depuis trois jours pour obtenir le départ de deux membres de la direction lors de l'adoption des deux lois anti-ouvrières.

# PARLONS MÉDIA ÇA PRESSE!



par Jacques Guay

## Le Soleil selon Black, ou les dividendes d'abord

**S**i Robert Normand, le tout puissant éditeur du *Soleil*, jouit d'une marge de manoeuvre, c'est tout simplement pour accroître les dividendes de l'entreprise.

C'est l'aveu qu'il a fait, non pas devant ses employés, mais lors d'un atelier tenu dans le cadre du dernier congrès de l'Association des hôpitaux du Québec.

Selon le compte rendu qui en a été publié dans le magazine officiel de l'organisme, *L'Artère*, M. Normand a affirmé qu'il vivait présentement les mêmes tribulations et vicissitudes que lorsqu'il était un des grands mandarins de l'État québécois.

Parlant du rôle qu'il joue présentement pour Hollinger/Unimédia, il a déclaré ce qui suit:

«Vous n'avez pas beaucoup de marge de manoeuvre, mais vous n'en aurez pas davantage au privé: nos actionnaires sont affamés, ils veulent des dividendes. S'ils nous donnent une marge de

manoeuvre, c'est tout simplement pour faire accroître les dividendes! Si nous ne le faisons pas, ils vont nous livrer en pâturage à d'autres genres de bêtes... C'est autre chose, c'est tout.»

Le texte ne dit pas ce que M. Normand avait en tête lorsqu'il parlait de bêtes et s'il faisait ainsi allusion à M. Conrad Black, le principal actionnaire de Hollinger, et à son homme de confiance, M. David Radler, avec qui il a dû négocier, à Toronto, le budget du *Soleil*.

À la grande surprise de M. Normand, qui a tout à apprendre du journalisme, le texte de *L'Artère* circule beaucoup sous forme de photocopies.

Puisqu'il a été également gestionnaire dans le public, M. Normand aurait pu, par ailleurs, noter que s'il y existe des contraintes, elles ne visent pas à augmenter «les dividendes» mais à mieux servir l'intérêt public. Du moins en principe.

Ce qui n'est pas loin de la mission que se reconnaît *Le Soleil* dans sa déclaration de principes basée sur

«le caractère d'utilité individuelle et sociale de l'information» qui, elle, «appartient de facto au public».

Cette déclaration affirme également que le quotidien doit être rentable mais dans le cadre suivant, et je cite au texte:

«Le Soleil croit essentielle au maintien de son indépendance, la réalisation de profits qui tiennent à la fois compte du contexte économique dans lequel il évolue et du caractère de service public qu'il reconnaît aux entreprises de presse.»

On est loin, on le constate, de la simple recherche des plus gros dividendes. Mais M. Normand a-t-il même déjà lu cette déclaration de principes qui apparaît en annexe à la convention collective des journalistes?

Les profits devaient assurer l'indépendance du journal et non pas «tout simplement» enrichir le plus rapidement possible les actionnaires.

Mais il faut dire qu'entretemps, *Le Soleil* a été racheté par un financier dont la grande philosophie est de presser le ci-

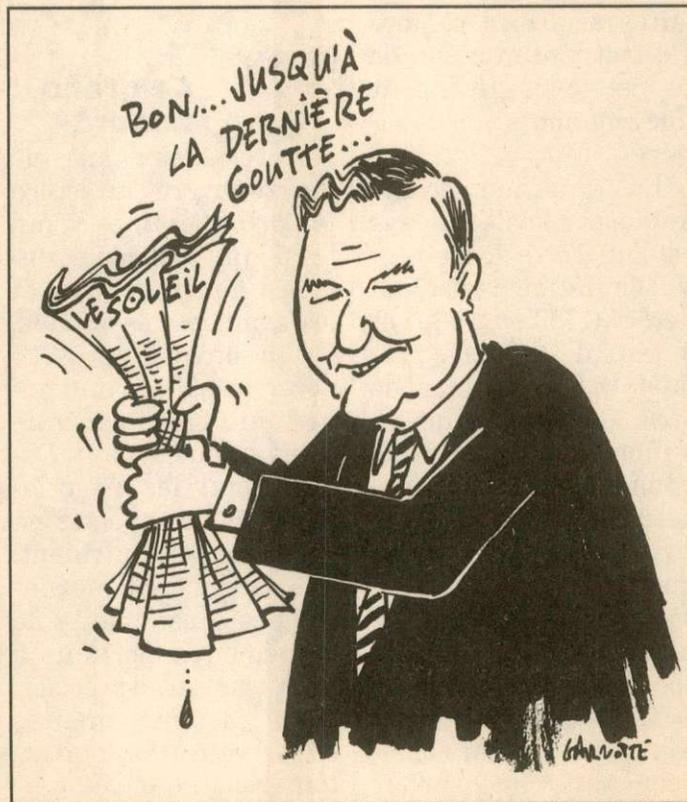
tron jusqu'à la pelure avant d'en tirer les derniers profits en la revendant. C'est ce qu'il a fait avec à peu près tout ce que son holding a déjà possédé, de Massey-Ferguson aux magasins Dominion, en passant par la Standard Broadcasting.

Mais soyons rassurés. Pour l'instant, *Le Soleil* n'est pas à vendre. Ressuscitant d'on ne sait où, le grand patron québécois d'Unimédia, l'imprimeur Pierre Des Marais II niait, le samedi 17 février, la nouvelle publiée quelques jours plus tôt dans *La Presse* et *Le Journal de Montréal*; nouvelle selon laquelle M. Paul Desmarais et Power auraient refusé d'acquiescer des avoirs de Unimédia pour lesquels M. Black demandait un prix trop élevé.

M. Des Marais II, II comme dans les familles royales, qualifiait le tout de rumeurs - pourtant, M. Roger D. Landry, l'éditeur de *La Presse*, les avait confirmées - et il en profitait pour s'en prendre au syndicat des journalistes du *Soleil*, dont il accusait les dirigeants de manipuler les lecteurs en diffusant de fausses nouvelles.

L'accusation était d'autant plus grave qu'elle visait des journalistes. Heureusement qu'elle ne venait que de leur grand patron québécois et à quelques mois des négociations. Tous auront compris qu'il n'a fait que commencer à créer un climat favorable à un affrontement.

Et à propos, que faisait M. Normand à un congrès de l'Association des hôpitaux? Mais voyons donc: il est «tout simplement» vice-président du conseil d'administration de l'Hôpital Saint-Sacrement de Québec!





## Quand l'amour fait mal

Sous la direction de Jacques Broué et Clément Guèvremont

### QUAND L'AMOUR FAIT MAL



Sous la direction de Jacques Broué et Clément Guèvremont, *Quand l'amour fait mal*, Éd. Saint-Martin, 1989, 188 p., 16,95\$

*Quand l'amour fait mal* présente les exposés développés lors du colloque sur l'intervention auprès des conjoints violents organisé par l'Association pour la santé publique du Québec et Option, un service d'aide aux conjoints violents. Tenu à Montréal en avril 1989, ce colloque réunissait des travailleurs sociaux, des psychologues, des chercheurs, des policiers, des juges, des agents de probation, des procu-

reurs, des avocats, des intervenantes des centres d'hébergement pour femmes violentées, ainsi que des intervenants des programmes d'aide aux conjoints violents.

Faire la lecture d'une suite de communications sans continuité ni harmonie, voire présentant successivement des points de vue diamétralement opposés, requiert des efforts de patience et de souplesse. Mais qui en valent la peine pour avoir un aperçu sur ce sujet mouvant et complexe qu'est la violence conjugale et les divers types d'intervention visant à y mettre fin.

Malgré les infinies divergences entre les auteurs, il est une constante facilement repérable: c'est le sentiment d'être souvent dépassé par l'ampleur de la tâche. Un sentiment aisé à comprendre: n'est-ce pas toute la société qu'il faudrait rebâtir sur d'autres assises pour se débarrasser des racines mêmes de la violence?

Un être qui a souvent été témoin, étant enfant, de violence dans sa famille, qui a développé une conception rigide des rôles hommes/femmes, et qui a acquis une faible estime de lui-même, liée aux difficultés qu'il éprouve à se

conformer au modèle d'homme dominant dans sa sous-culture: tel est le portrait que tracent de l'homme violent les intervenants psychosociaux majoritairement représentés au colloque. Un être qui, loin de perdre le contrôle de lui-même, tente de s'assurer, par des gestes de pouvoir, le contrôle de sa partenaire: tel est le portrait que lui opposent d'autres intervenants psychosociaux, proféministes ceux-là. Des divergences idéologiques qui déterminent des traitements différents.

Tant les intervenants judiciaires que sociaux mettent en évidence l'impuissance des mesures actuelles à juguler la violence. La politique gouvernementale d'intervention est entrée en vigueur en mars 1986, et les femmes sont beaucoup plus nombreuses qu'autrefois à occuper des fonctions au sein du système judiciaire. Pourtant, la majorité des hommes violents continue à s'en tirer, tout comme à l'époque des premières revendications féministes. Les juges, souvent accusés de complaisance pour la légèreté de leurs sentences, s'en prennent à l'insuffisance de la preuve qu'on leur fournit. Les agents de probation avouent leur in-

confort face à une problématique de cette envergure.

Quant aux intervenants psychosociaux, ils en ont surtout contre la politique inconséquente du gouvernement qui, après une coûteuse campagne publicitaire et des modifications législatives qui ont entraîné un accroissement géométrique des demandes, refuse d'allouer les ressources pour les satisfaire.

Ce que *Quand l'amour fait mal* met surtout en évidence - et sans doute n'est-ce pas là l'objectif poursuivi par les auteurs - c'est le fossé qui sépare les intervenants judiciaires et psychosociaux, pourtant condamnés à travailler côte à côte; les uns cherchent à punir, les autres à guérir. Les uns pensent que le traitement est une échappatoire, les autres que la sentence peut faire échouer le traitement.

Tout de même, des études menées aux États-Unis révèlent que de 59 à 75% des hommes «traités» ne récidivent pas. Au Québec, on estime à 300 000 le nombre d'hommes violents. En 1988, 510 ont commencé un traitement et 308 l'ont poursuivi durant dix semaines. Le temps presse.

Lucie Laurin

# Kâ de Martine Michaud...

Il était une fois une femme, Maatkarê Hatchepsout, qui a régné durant 25 ans sur l'Égypte ancienne et ce, 1500 ans avant l'ère chrétienne! Après le règne de celle qui fut la principale pharaonne égyptienne, ses successeurs ont oeuvré à effacer toutes les traces de l'existence et du passage de Maatkarê Hatchepsout sur cette terre, car seuls les hommes avaient le droit d'accéder au pouvoir des pharaons. Ainsi s'est-on empressé de détruire les dessins, les écrits et les statues représentant la pharaonne qui s'était consacrée au développement des arts et du commerce extérieur du pays, ainsi qu'à l'unification de son royaume.

3500 ans plus tard, la chanteuse Martine Michaud a réhabilité l'âme et la mémoire de Maatkarê Hatchepsout, ou son Kâ, en montant un spectacle qui a nécessité deux ans de préparation. Après avoir présenté le spectacle sur différentes scènes du Nouveau-Brunswick et du Québec, spectacle qui a décroché le Félix pour la meilleure mise en scène, en 1989, la chanteuse, originaire du village de Drummond, au Nouveau-Brunswick, a enregistré Kâ sur étiquette SAGA, une maison de distribution indépendante.

## Opéra moderne

Après avoir écouté l'enregistrement à quelques reprises, j'en arrive à la même conclusion que plusieurs autres chroniqueurs: Kâ est une oeuvre qui relève de l'opéra moderne.

Sur des arrangements de musiques classiques (Purcell, Schubert et autres) et des compositions contemporaines du claviériste Alain Déry et d'elle-même, Martine Michaud emploie tout d'abord sa superbe voix de cantatrice des temps mo-



«Hatchepsout est un archétype. À travers elle, j'ai vu le trajet de femmes qui ont osé vivre des rêves jugés illégitimes pour leur époque. Mythe des temps lointains et encore tellement actuelle, Hatchepsout est une mémoire vivante, universelle et immortelle.»

-Martine Michaud

dernes, une voix à la fois classique et lyrique, à faire revivre ou à ressusciter des limbes Maatkarê Hatchepsout. Une voix qu'elle utilise aussi pour rendre de très beaux poèmes de Baudelaire et de Goëthe.

J'ai particulièrement apprécié «La reine de coeur», «Devant moi la mort», «Gretchen am Spinnrade», un poème de Goëthe sur une musique de Schubert (en allemand avec résumé en français), «Une ombre sur un mur», «Du Bist (Gesang Weylas)» de Mörike/Wolf (également en allemand et résumé en français), «L'invitation au Voyage» de Baudelaire et «Remember Me».

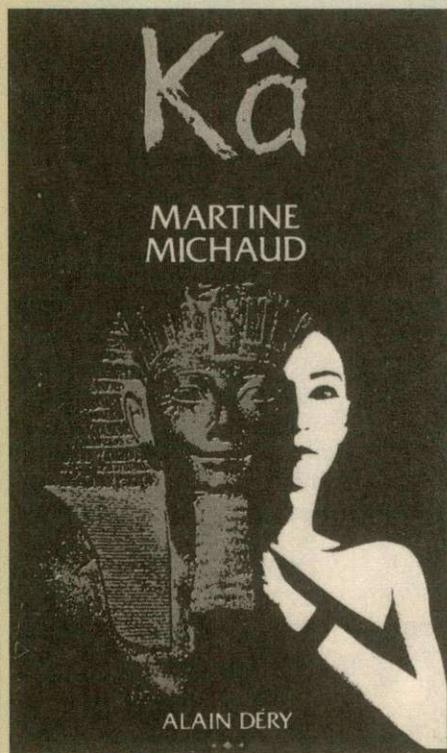
## Une grande oeuvre

Dans l'ensemble, Kâ de Martine Michaud m'a plu et demeure une gran-

de oeuvre, dont à peine quelques pièces, il est vrai, sont peut-être un peu froides. Mais une grande oeuvre tout de même, qui mérite d'être écoutée et appréciée à sa juste valeur. A l'occasion de la Journée internationale des femmes, le 8 mars, Kâ est un enregistrement à offrir, qui rappelle bien la longue marche des femmes pour accéder à l'égalité.

NB: La cassette et le disque compact Kâ sont disponibles chez plusieurs disquaires, à Montréal, Québec, Sherbrooke, Trois-Rivières, dans la Baie des Chaleurs, etc... Pour plus de renseignements, vous pouvez écrire à Distribution RAM-16, 3616 rue Ste-Famille, Montréal, Qc, H2X 2L4.

Michel Crête



# BILLET

## P O S I T I O N S

**D**errière le tribun passionné, le monteur de foule, le Démosthène à la ceinture fléchée, le fougeux Cyrano de l'Assemblée nationale, derrière l'électrisant hydroquébécois, l'économiste véhémentement emporté par ses chiffres, le Chrysostome de la québécoïté, l'homme d'une société qui se distingue, derrière tous ces personnages, donc, se cache un être sensible: Robert Bourassa est un poète.

J'en veux pour preuve ce que j'ai découvert récemment et que je m'empresse de vous révéler, en exclusivité.

«Je n'ai pas été élu, s'écrie-t-il, l'éclair dans l'oeil et la broue dans le toupet, pour pratiquer le fédéralisme à genoux!!!»

Que voilà, me suis-je dit, une bonne occasion pour réfléchir quelque peu sur les différentes positions adoptées par M. Bourassa depuis qu'il pratique le fédéralisme. Sans qu'il ne soit nécessaire, bien entendu, de sombrer dans l'érotisme débridé, en nous allongeant indûment sur ces positions... Puisqu'il rejette le fédéralisme à genoux, voyons lesquelles il a privilégiées jusqu'à maintenant.

### **Le fédéralisme à plat ventre?**

Cette position remonte à la Crise d'octobre, en 1970, quand Pierre Trudeau et Marc Lalonde avaient pris les commandes de la raison d'État; cela nous avait valu de la grande visite, armée jusqu'aux dents.

### **Le fédéralisme assis?**

On n'a vu que ça, depuis l'élection du copain Brian Mulroney. Jamais un mot plus haut que l'autre! Le chef du Parti libéral a regardé passer tous les mauvais plats servis par Ottawa, qui coûtent les yeux de la tête au Québec: budgets Wilson, loi sur l'assurance-chômage, libre-échange... Arrêtons, la cour est pleine!

### **Le fédéralisme à reculons?**

Peut-être l'a-t-il pratiqué durant quelques

semaines. Après que Pierre Trudeau l'eût ridiculisé dans la désormais fameuse affaire des hot dogs, on raconte qu'il n'avait plus tellement le coeur à l'ouvrage fédéral.

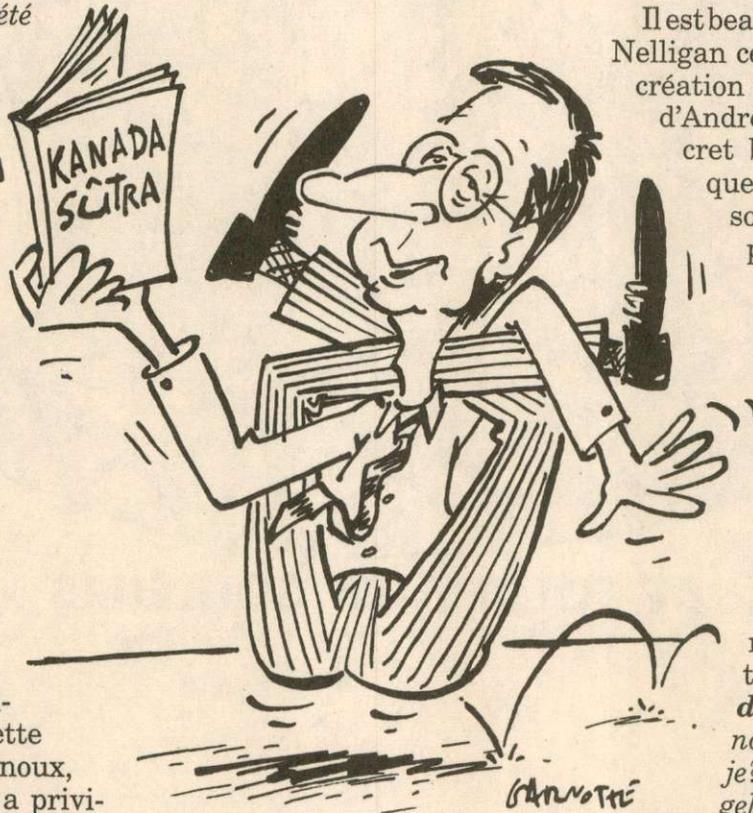
### **Le fédéralisme sur le dos?**

Oui, souvent! Sur le dos du Québec.

### **Le fédéralisme debout?**

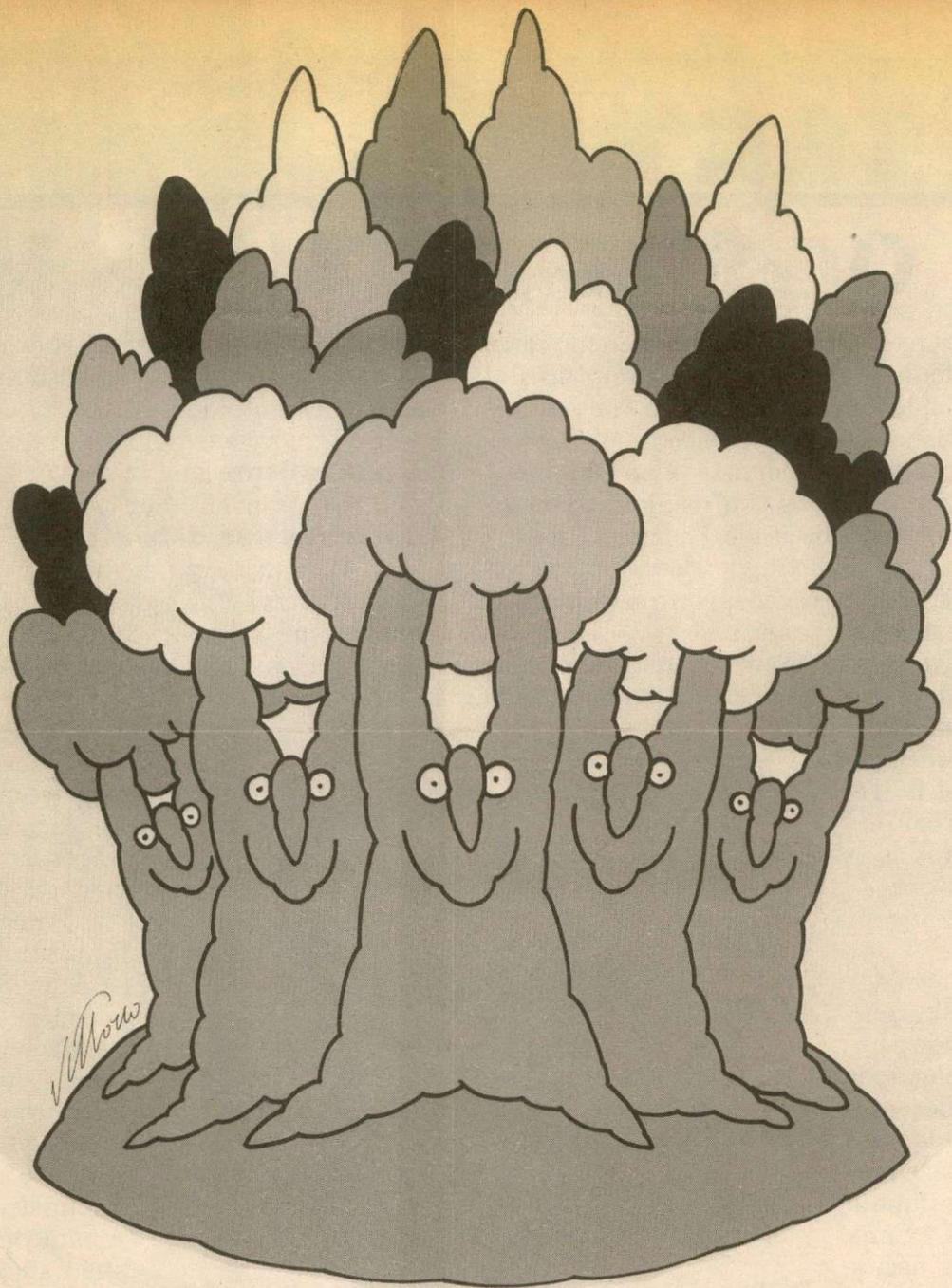
Quelqu'un, un moment, a cru l'avoir vu. Vérification faite, il s'agissait d'une illusion d'optique: les pieds étaient en haut; la tête était ailleurs. Pour les avoir adoptées toutes, M. Bourassa se retrouve aujourd'hui dans une position précaire.

Il est beaucoup question du poète Nelligan ces jours-ci, grâce à une création de Michel Tremblay et d'André Brassard. C'est un secret bien gardé au Québec que M. Bourassa en a fait son poète préféré. Né d'un père anglophone et d'une mère francophone, schizophrène pour son malheur, Nelligan n'aurait jamais cru marquer à ce point la vie d'un premier ministre. On raconte même qu'il se promène dans les corridors lugubres du bunker en récitant interminablement les mêmes vers, tirés du poème *Soir d'hiver*: «Mon âme est noire: Où vis-je? Où vais-je? Tous ses espoirs gisent gelés...»



**Michel Rioux**

P.S.: Lucien Bouchard se plaignait de ne pouvoir envoyer l'armée à Hagersville pour éteindre un feu qui consume 15 millions de pneus et noircit un million de poumons. Les Ontariens auraient raison de se plaindre qu'il n'y a pas de justice et qu'avec le Québec, c'est vraiment deux poids, deux mesures. Pour une insurrection qui n'était pourtant qu'appréhendue, le Québec n'en a pas moins reçu un régiment de l'armée canadienne, en 1970. Les Ontariens paient pourtant des taxes, eux aussi! Sommes-nous à ce point distincts que nous serions les seuls à pouvoir compter sur l'armée canadienne pour éteindre les feux? Et sur la GRC et le SCRS pour en allumer?



## DE TOUTES LES COULEURS

JOURNÉE D'ÉTUDE SUR LE RACISME ET LA DISCRIMINATION

HÔTEL BONAVENTURE, MONTRÉAL  
LUNDI, LE 19 MARS 1990



**À** l'appel de l'ONU, qui a déclaré le 21 mars prochain **Journée internationale de lutte contre le racisme et la discrimination**, la CSN tiendra, deux jours auparavant, une journée d'étude sur la question.

Parce que les syndicats ont toujours lutté contre toutes les formes d'inégalités sociales, et parce que le racisme et la discrimination sont nécessairement porteurs de ces inégalités, la CSN croit que les syndicats ont un rôle important à jouer pour briser le cercle vicieux du racisme là où il risque de s'installer, là où il existe déjà.

Ainsi, cette journée d'étude, à laquelle participeront des conférenciers mais aussi des travailleurs et travailleuses de diverses origines ethniques membres de la CSN, permettra d'approfondir un certain nombre d'aspects de la question, par exemple: comment le syndicat doit-il intervenir lorsque se présente un cas de racisme dans son entreprise? Les immigrants ont-ils accès à des services égaux en matière de santé, de services sociaux et d'éducation? La méconnaissance d'une langue commune, le français, est-elle une source de racisme en milieu de travail? Nos médias d'information font-ils preuve de racisme, soit ouvertement, soit par omission?